

**ARRETE N° AR-2022-29****OBJET : OCCUPATION et PERMISSION DE VOIRIE TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER INTERCOMMUNAL****Le Président de la Communauté de Communes TARN-AGOUT,**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu le Code de l'urbanisme,
- Vu le Code de la voirie routière,
- Vu le Code de la route et l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8ème partie – signalisation temporaire) approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application,
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- Considérant la demande en date du 14 octobre 2022, par laquelle l'entreprise **CITEL** (sis 654 rue Fonfillol, ZAC des Cadaux, 81370 **St-Sulpice-la-Pointe**, représentée par Monsieur LAFONTAN), sollicite, pour le compte de la société ENEDIS, une permission de voirie temporaire du domaine public routier intercommunal et un permis de stationnement, en vue de la réalisation de travaux de sondage sur les réseaux existant situés au niveau d'une contre-allée, Rue de Viguerie, 81370 **St-Sulpice-la-Pointe**,
- Considérant que ces travaux de sondage ont pour finalité de définir l'implantation future d'une tranchée (dans le périmètre sondé et concerné par le présent arrêté), laquelle fera l'objet ultérieurement d'un nouveau arrêté d'occupation et de permission de voirie temporaire du domaine public routier intercommunal,

**ARRETE****ARTICLE 1 : OBJET**

L'entreprise **CITEL** (sis 654 rue Fonfillol, ZAC des Cadaux, 81370 **St-Sulpice-la-Pointe**) est autorisée à occuper le domaine public routier intercommunal pour des travaux de sondage au niveau de trois zones d'une contre allée située Rue de Viguerie, 81370 **St-Sulpice-la-Pointe**.

**ARTICLE 2 : DUREE ET PERIODE**

La présente autorisation est accordée **du 24 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2022 inclus**. Cette autorisation ne peut être reconduite tacitement.

**ARTICLE 3 : ETAT DES LIEUX**

Un état des lieux contradictoire de la voirie et des espaces publics avant travaux a été dressé le 07/07/2022, en présence de Monsieur AGOSTINI (Société ENEDIS), et Madame Céline ESCRIBE (CCTA).

Un état des lieux contradictoire de la voirie et des espaces publics de fin des travaux sera programmé par les parties.

Le permissionnaire aura à la charge la remise en état des espaces verts se trouvant aux abords de la zone de travaux.

**ARTICLE 4 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES**

Les déblais de chantier non utilisés provenant des travaux seront évacués et transportés en décharges publiques par les soins du bénéficiaire de la présente autorisation ou de l'entreprise chargée par elle d'exécuter les travaux.

L'intervention autorisée par la présente se doit de respecter les prescriptions techniques suivantes dans les pièces ci-jointes en annexe. Le permissionnaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour comme de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation. La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date d'ouverture du chantier.

**ARTICLE 5 : DISPOSITIONS SPECIALES**

Préalablement à l'ouverture du chantier, le pétitionnaire devra consulter les gestionnaires de réseaux afin de disposer des DICT concernant le site d'intervention, une copie des documents doit **obligatoirement** être transmise à la CCTA.

Le présent arrêté autorise seulement le pétitionnaire à réaliser les opérations de sondages des réseaux existants. Les travaux qui en découleront, afin de réaliser la tranchée, devront faire l'objet d'une nouvelle demande de permission de stationnement et d'occupation de voirie.

Cette demande ne pourra être accordée que par un nouvel arrêté d'occupation et permission de voirie temporaire du domaine public routier intercommunal.

En fonction du résultat des sondages, cette dernière ne sera accordée qu'à réception de l'actualisation des plans indiquant le bon tracé des réseaux enterrés du **gestionnaire** ENEDIS.

#### **ARTICLE 6 : RESPONSABILITE**

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

En aucun cas, la responsabilité de la CCTA ne pourra être mise en cause (dégradations, vols, accidents, dus à l'activité de l'entreprise CITEL).

Le permissionnaire aura à la charge d'obtenir toutes les **autorisations** qui s'imposent avant tout commencement de travaux.

#### **ARTICLE 7 : ASSURANCES**

L'entreprise **CITEL** devra avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les risques inhérents à son activité et justifier de l'accomplissement de ces formalités en **fournissant** à la CCTA une copie du contrat d'assurance.

#### **ARTICLE 8 : EXECUTION**

Ampliation du présent arrêté, qui sera publié et notifié à l'entreprise, sera transmise au Représentant de l'Etat.

#### **ARTICLE 9 : RECOURS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Saint-Sulpice-la-Pointe, le **21 OCT. 2022**

Le Président



**Gérard PORTES**

Le Président certifie que le présent arrêté a été reçu en Sous-Préfecture le **21 OCT. 2022** et publié le **21 OCT. 2022**

CC TARN AGOUT

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **AI-2022-29**

avec **1** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **21/10/2022**

Objet : **OCCUPATION ET PERMISSION DE VOIRIE TEMPORAIRE DU DP ROUTIER INTERCOMMUNAL**

Nature : **Arrêtés** individuels

Matière : **Domaines de compétences par themes** - Voirie

Date de télétransmission : **21/10/2022** Agent de transmission : **Patricia BALLAND**

Acte : **AR-2022-29 - OCCUPATION PERMISSION VOIRIE TEMPORAIRE DP ROUTIER INTERCO.pdf**

Annexes :

1 - ANNEXES TECH - AR-2022-29.pdf

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## Accusé de Réception

**LA SOUS-PREFECTURE**

**DEPARTEMENT 081 / ARRONDISSEMENT 2**

Identifiant de l'acte : **081-200034023-20221021-AI-2022-29-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **21/10/2022**



## Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code de travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

### Destinataire

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination  
Complément / Service  
Numéro / Voie  
Code postal / Commune  
Pays

ENEDIS-DRNMP-MOE-CITEL  
ZAC DES CADAUX  
546 RUE FONFILLLOL  
81370 ST SULPICE  
France

N° consultation du téléservice : 2022072700147P  
Référence de l'exploitant : 2230037645.223002RDC02  
N° d'affaire du déclarant : 81Q154 ZONE 1 LAFONTAN  
Personne à contacter (déclarant) : P. LAFONTAN  
Date de réception de la déclaration : 27/07/2022  
Commune principale des travaux : 81370 SAINT SULPICE LA POINTE  
Adresse des travaux prévus : ROUTE DE SAINT LIEUX

### Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS-DRNMP-DT-DICT  
Personne à contacter :  
Numéro / Voie : 5 Avenue Pierre Gilles de GENNES  
Lieu-dit / BP :  
Code Postal / Commune : 81000 ALBI  
Tél. : +33563803075 Fax : +33344625444

### Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :  
 Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m  
 Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL \_\_\_\_\_ (voir liste des catégories au verso)

### Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : ATTENTION chantier en cours  
 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.  
Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_  
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

### Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : Plans joints Echelle (1) : \_\_\_\_\_ Date d'édition (1) : \_\_\_\_\_ Sensible :  Prof. règl. mini (1) : 65 cm Matériau réseau (1) : \_\_\_\_\_  
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.  
 Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_\_)  
 Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.  
 (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2).  
 Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2).

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

### Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)  
Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :  
**Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'enceinte de travaux déclarés.**  
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)  
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est :  possible  impossible  
Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Suite à l'évaluation de la distance d'approche entre vos travaux et nos ouvrages, veuillez vous reporter au document joint "Recommandations Enedis et protection"

### Dispositifs importants pour la sécurité :

### Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0176614701  
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS du Tarn 0563773518

### Responsable du dossier

Nom : BAYSSETTE David  
Désignation du service : ENEDIS DT-DICT  
Tél. : \_\_\_\_\_

### Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : BAYSSETTE David  
Signature : \_\_\_\_\_  
Date : 01/08/2022 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 3



## Recommandations techniques et de sécurité

### Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques :

- Lorsqu'ils sont situés à **moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes** de tension inférieure à 50 000 volts
- Lorsqu'ils sont situés à **moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines**, quelle que soit la tension.

### Attention

Pour déterminer et apprécier les distances entre vos travaux et les ouvrages électriques, vous devez tenir compte :

- De l'environnement global de votre zone de chantier (effet de perspective)
- Des mouvements des engins, de leur charge et équipement mis en œuvre lors des travaux,
- De tous les mouvements possibles, déplacements et balancements des lignes électriques aériennes (dus au vent par exemple)

### Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Si vos travaux sont situés à proximité d'ouvrages électriques, comme précisé ci-dessus, vous devez respecter les prescriptions **des articles R 4534-107 à R 4534-130 du code du travail**.

En présence d'ouvrages électriques, vous devez mettre en œuvre l'une ou plusieurs des mesures de sécurité suivantes :

- Délimiter et baliser la zone de travail
- Dégager l'ouvrage exclusivement en technique douce et ne pas le déplacer
- Faire surveiller l'opérateur par un surveillant de sécurité électrique
- Placer des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors d'atteinte (ex : portiques à proximité d'un réseau aérien)
- Appliquer des prescriptions spécifiques données par Enedis.

*Si toutefois vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des ouvrages électriques, et après échange avec l'exploitant, une étude complémentaire sera réalisée pour mettre en œuvre une solution adaptée.*

### Tout câble découvert doit être considéré sous tension

Veillez à respecter le marquage ou piquetage en bon état tout au long du chantier (cf. guide d'application de la réglementation - [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr))

**En cas de dommages aux ouvrages Enedis, appliquez la règle des 4 A et appelez le 01 76 61 47 01**



Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des 2 cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élagage, construction, démolition)

**Veillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.**

Responsable du dossier	
Nom :	
Désignation du service :	
Tel. :	

## Réseaux fils isolés

### **⊘ Interdiction de toucher**

→ *Risque d'altération de l'isolant*

Réseau fils isolés aérien BT



Réseau fils isolés façade BT

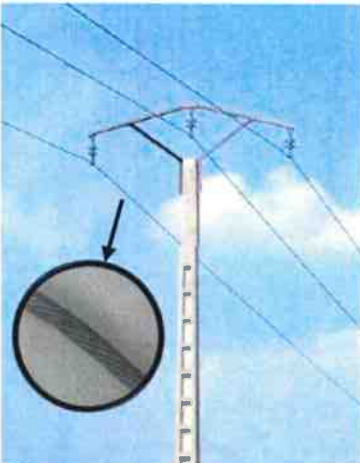


## Réseaux fils nus

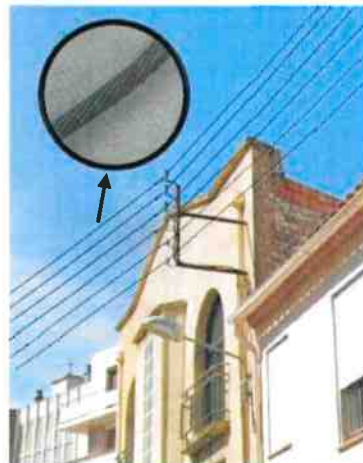
### **⊘ Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres**

→ *risque d'arc électrique et d'électrocution*

Réseau fils nus HTA



Réseau fils nus BT







Réseau fils nus BT








# Légende des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains










## Postes électriques

-  Poste source
-  Poste de distribution
-  Poste privé
-  Production

## Appareils de coupure et accessoires

-  ou  Interrupteur aérien
-  Parafoudre
-  Coffret de coupure souterrain
-  Remontée aéro-souterraine

## Réseaux

BT en exploitation	HTA en exploitation
 Réseau aérien nu	 Réseau aérien nu
 Réseau aérien torsadé	 Réseau aérien torsadé
 Réseau souterrain	 Réseau souterrain
 Branchements aérien	 Réseau en galerie
 Branchements souterrain	

Les réseaux hors exploitation sont représentés en noir avec la symbologie dédiée (aérien nu, aérien torsadé, etc.)

## Echelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/200°	1 cm	2 m
1/2000°	1 cm	20 m
1/10000°	1 cm	100 m

L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

**Sur les plans de détail (1/200°) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.**



**Attention !**

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.



Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités par Enedis.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails des réseaux souterrains à l'échelle 1/200° (localisation et représentation des réseaux et branchements avec leurs classes de précision).

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'endommagement des exécutants et d'endommagement du réseau

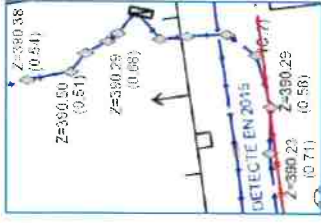


## La profondeur et l'altimétrie

L'altimétrie indiquée sur les plans par un « Z = » représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (NGF IGN69).

La profondeur est renseignée entre parenthèses.

Le niveau du sol peut évoluer dans le temps, il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente de celle indiquée sur les plans.



## Travaux en zone d'incertitude

- Zone d'incertitude classe A ≤ 50cm
- Zone d'incertitude classe B ≤ 1m50 (1m pour les brchts)
- Fuseau d'incertitude classe C > 1m50 (1m pour les brchts)



Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées), il est nécessaire d'utiliser une technique non agressive dite « technique douce ».

## Légende des plans de détail

### Ouvrages et classes de précision

	Réseau BT	Branchement BT	HTA
Classe A			
Classe B			
Classe C			
Réseau abandonné			
Fourreau			
Poste			
Mise à la terre			

\* Paris : toutes les traversées de chaussées sont en classe B  
Tracé « incertain »

Fourreau utilisé (exemple sur réseau BT) ou Fourreau vide en attente

POSTE [NOM] [TYPE] (exemple POSTE MARCEL PAUL UP)

Mise à la terre du réseau

Dans un rayon de 5m autour des postes de distribution HTA/HTA et HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux

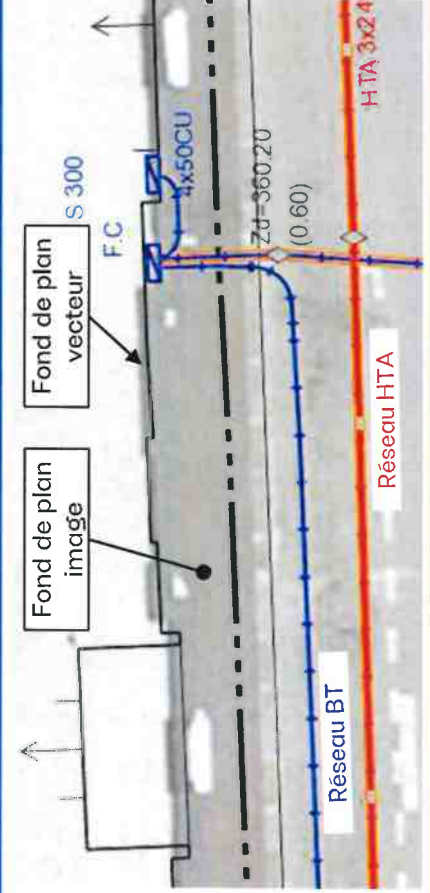
### Accessoires réseaux principaux

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

### Objets fond de plan vecteur principaux

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 

## Les éléments composant les plans de détail



Poste électrique

Coffret électrique

Câble de cuivre nu (retour à la terre : risque électrique)



**Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'Enedis qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés. En particulier, les projets Enedis ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.**

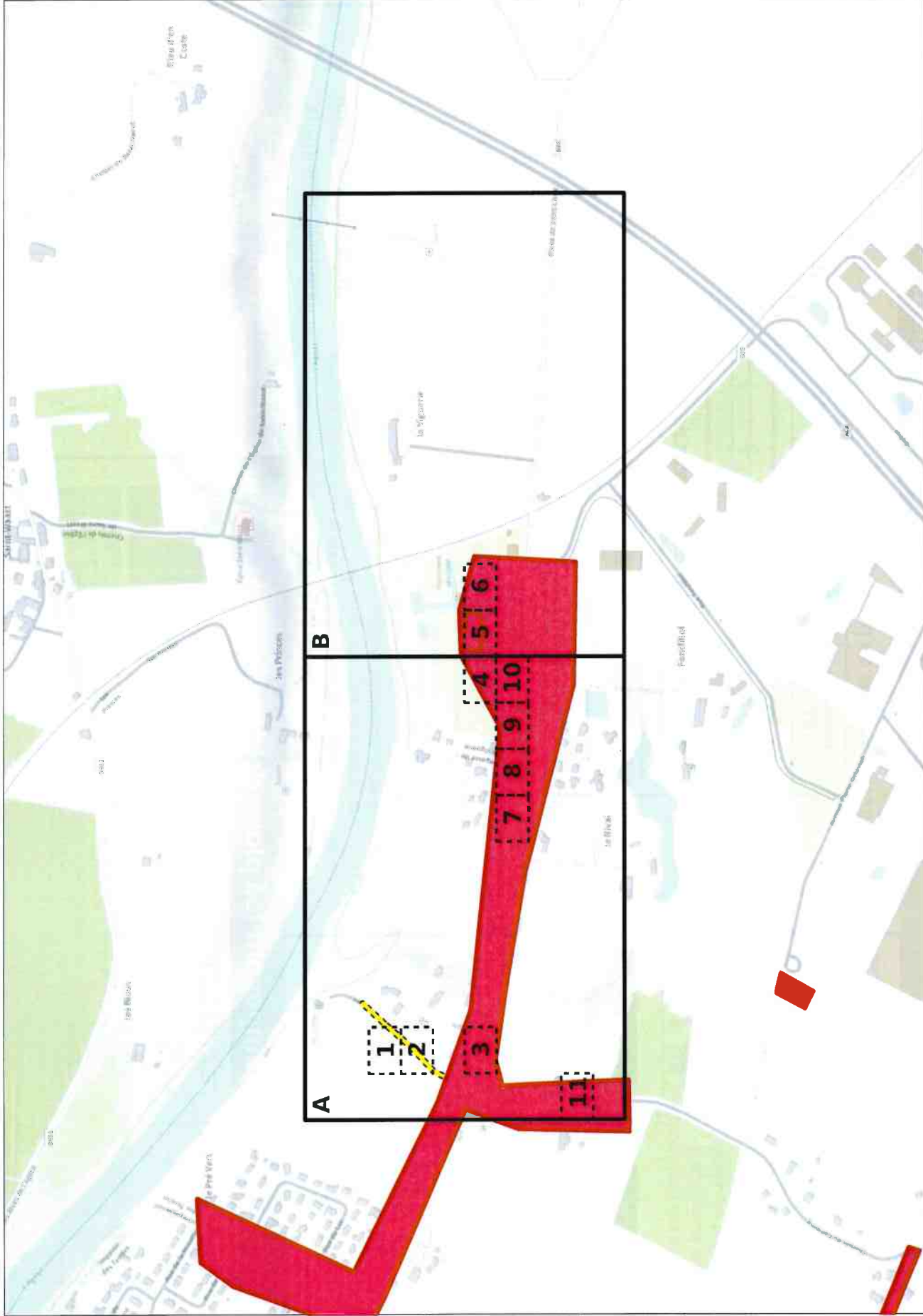
Les trois points affichés sur le présent plan de situation, sont également repérés sur les plans de réseaux souterrains associés.

Attention leurs coordonnées sont fournies à titre indicatif. Le réseau doit être localisé à partir des côtes présentes et plus généralement en mesurant la distance entre le réseau et les éléments du fond de plan.

**Coordonnées des 3 points**  
 Exprimés en WGS84 (long,lat)  
 PR1 : 1.714671;43.769428  
 PR2 : 1.705074;43.768012  
 PR3 : 1.710499;43.76895

-  Emprise de vos travaux
-  Zone de Travaux Impactant le Sol
-  Projet de travaux Enedis
-  Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

-  Cartes) du plan d'ensemble des réseaux (aériens et souterrains)
-  Cartes) du plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage)



**Plan édité le :**  
27/07/2022

**Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :**

- Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)
- Les réseaux souterrains

**Leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.**

**La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.**

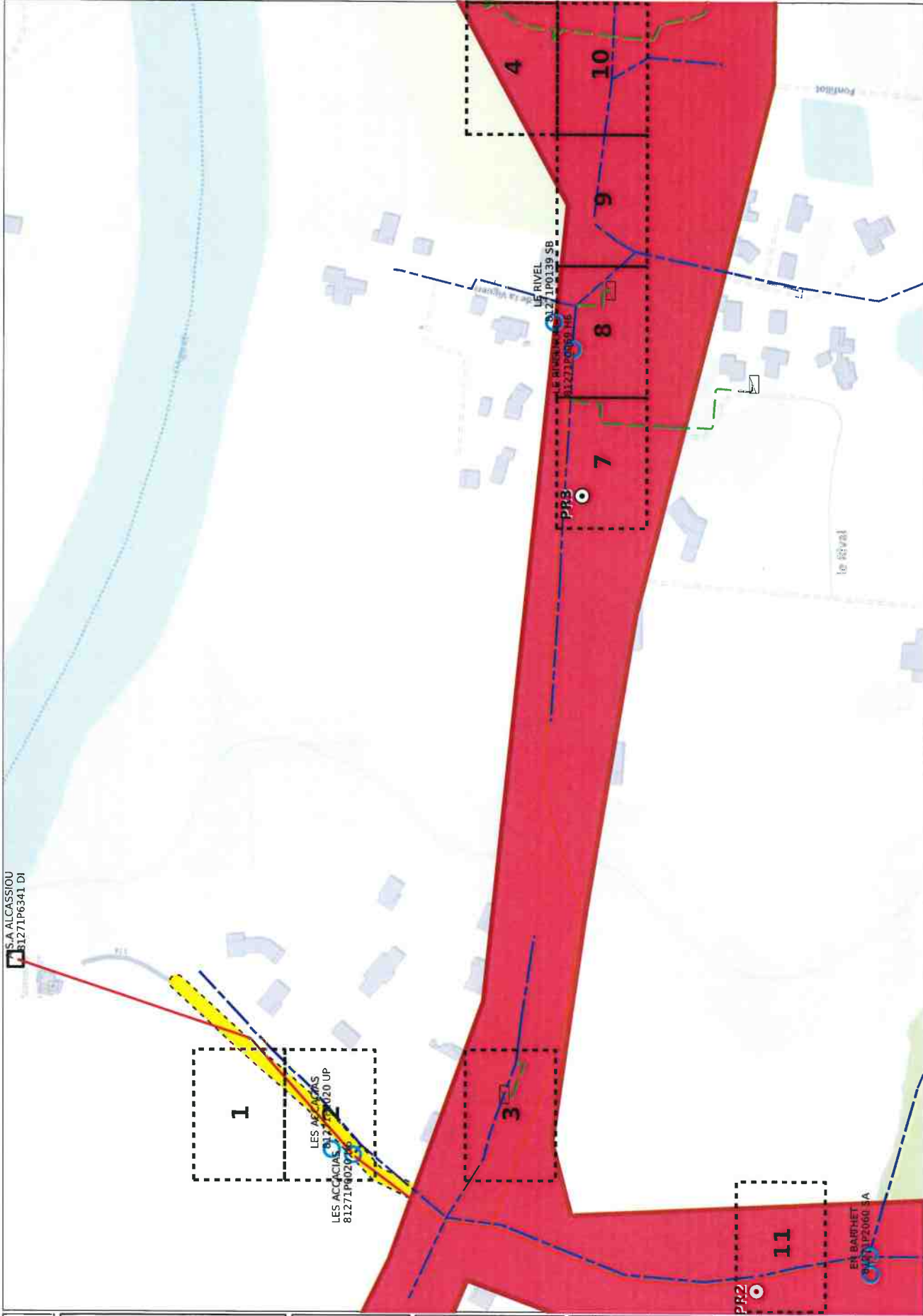
Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.  
S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

- Emprise de vos travaux
- Zone de Travaux impactant le Sol
- Projet de travaux Enedis
- Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

**Réseau électrique**

- |     |                  |
|-----|------------------|
| BT  | — Aérien         |
|     | - - - Torsadé    |
|     | - - - Souterrain |
| HTA | — Aérien         |
|     | - - - Torsadé    |
|     | - - - Souterrain |
|     | - - - Galerie    |

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».





Plan édité le :  
27/07/2022

**Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :**

- Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)
  - Les réseaux souterrains
- leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.

La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.  
S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

Emprise de vos travaux

Zone de Travaux Impactant le Sol

Projet de travaux Enedis

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

### Réseau électrique

BT  
Aérien  
Torsadé  
Souterrain

HTA  
Aérien  
Torsadé  
Souterrain  
Galerie





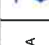
Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».










Plan édité le :  
27/07/2022

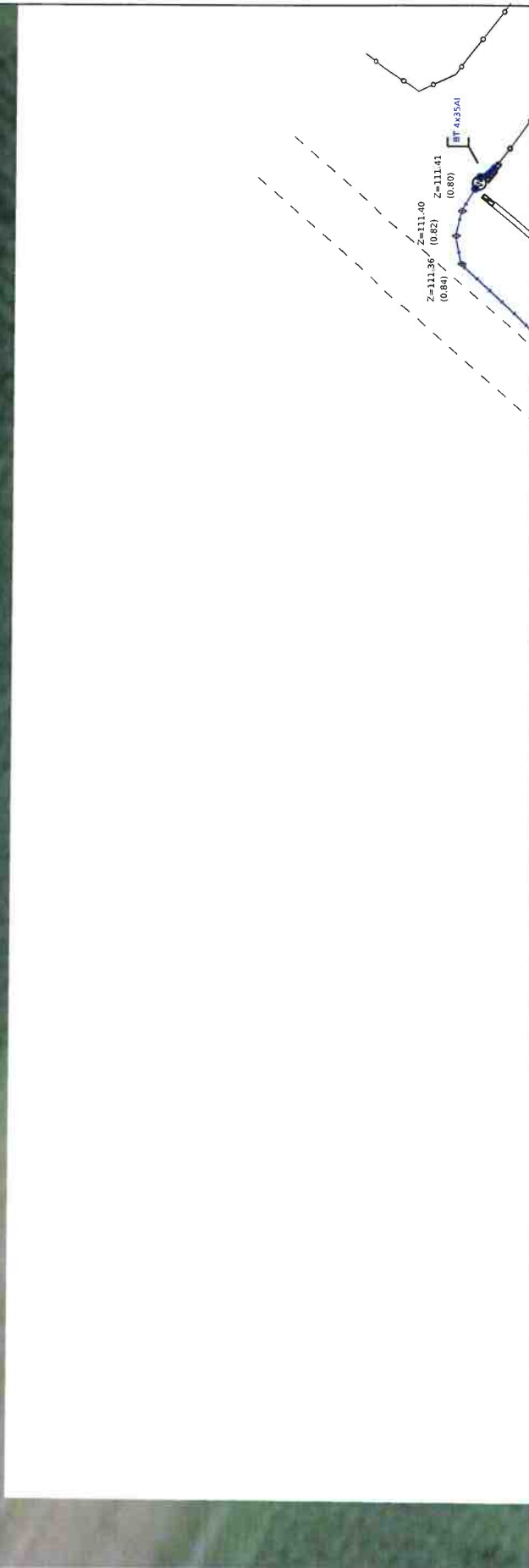
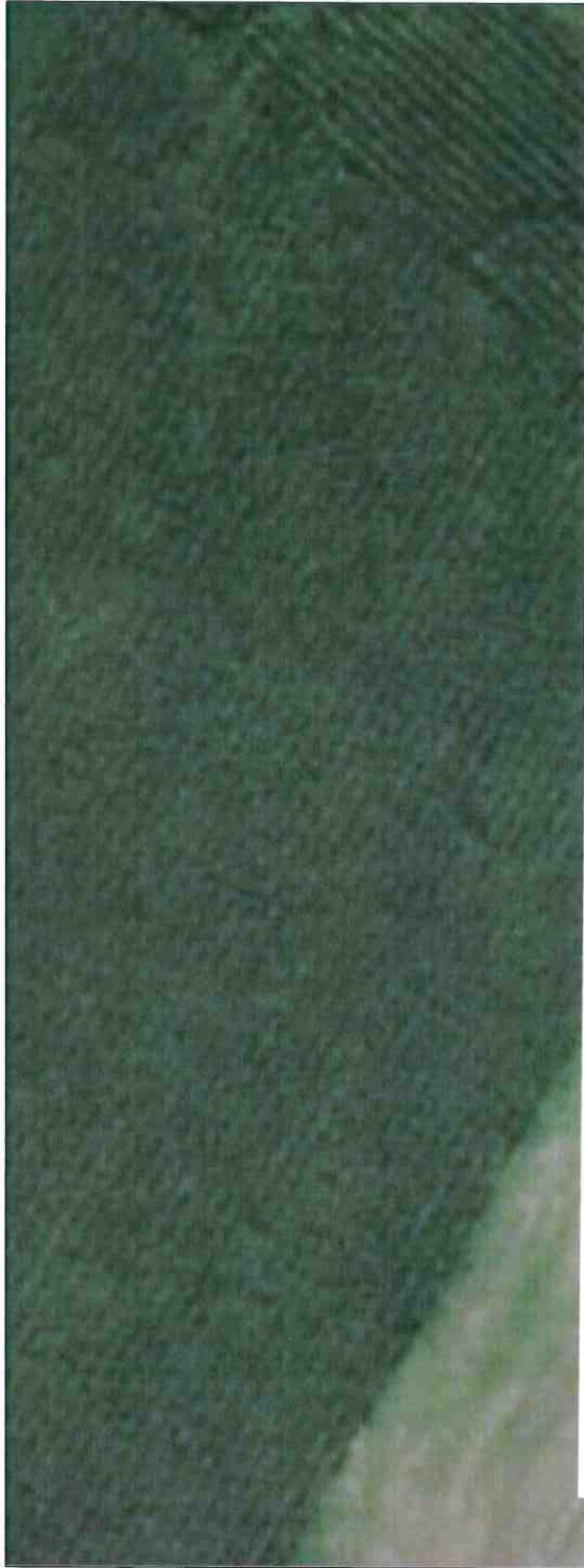
- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.  
**Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.**
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,....).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Classe	Réseau BT et branchement
A	 ou 
B	
C	 ou 

Classe	Réseau HTA
A	 ou 
B	
C	 ou 

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

 Au moins un réseau est absent dans les plans de détails



Plan édité le :  
 27/07/2022

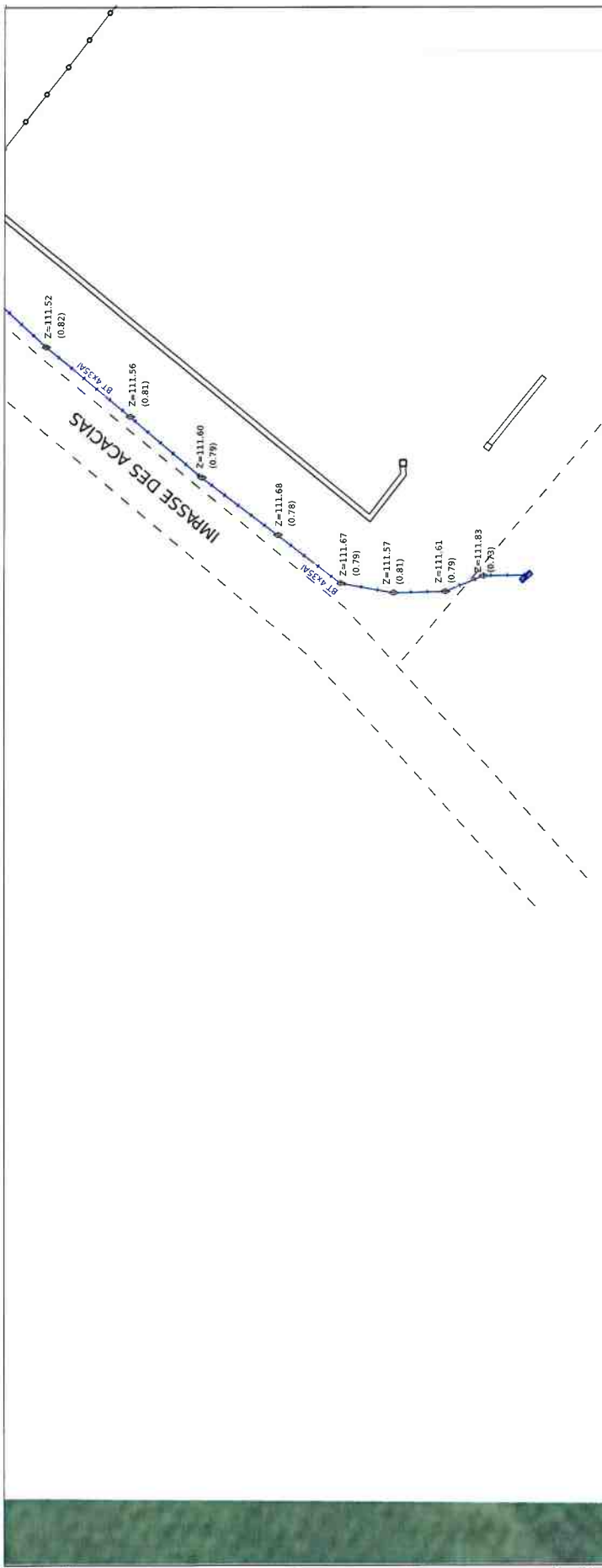
- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.  
**Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.**
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Classe	Réseau BT et branchement
A	
B	
C	

Classe	Réseau HTA
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

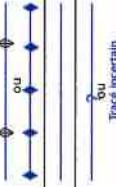


Plan édité le :

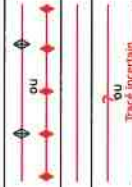
27/07/2022

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.  
**Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.**
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux, ...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Classel Réseau BT et branchement



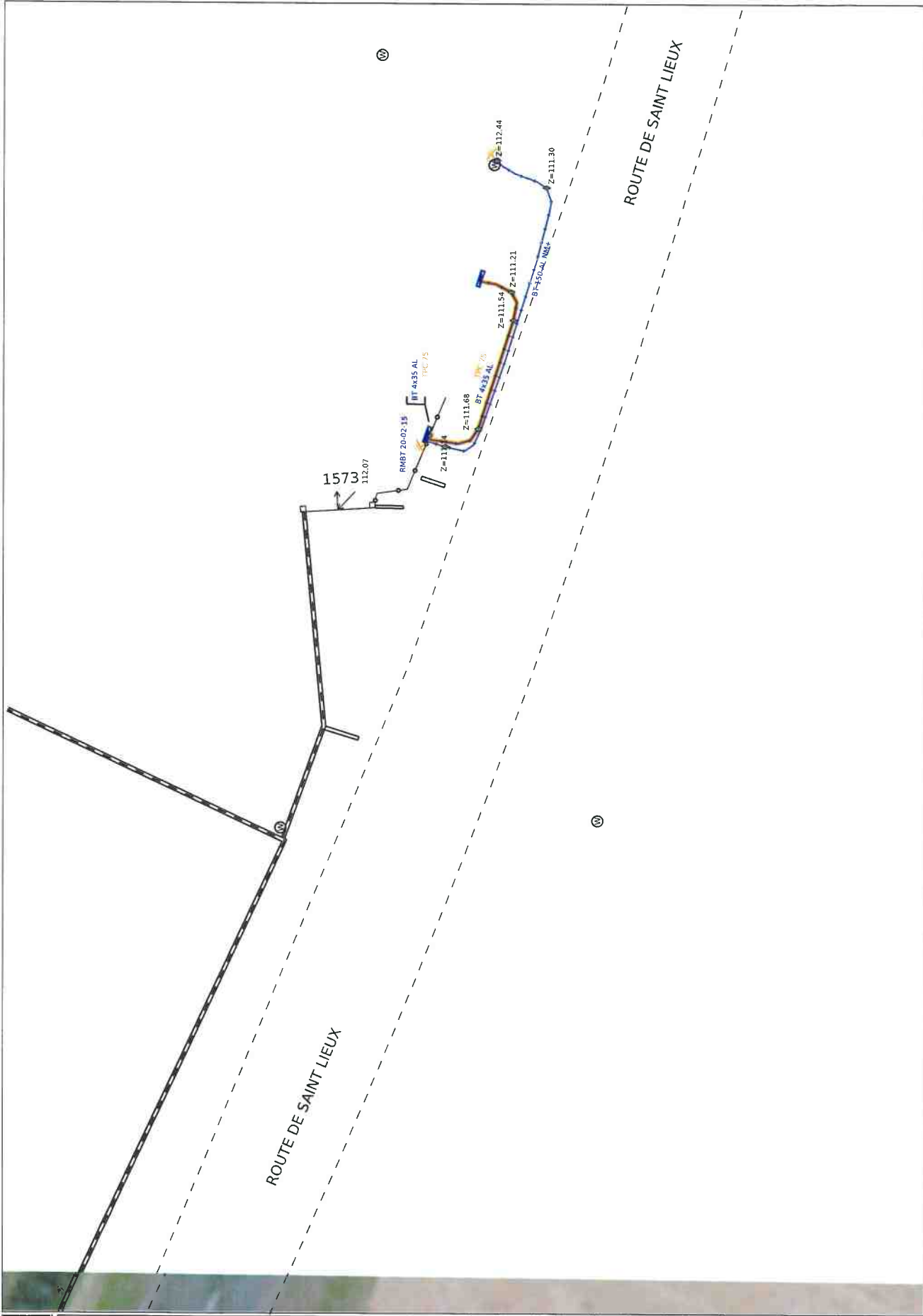
Classel Réseau HTA



Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».









Au moins un réseau est absent dans les plans de détails




**Plan édité le :**  
 27/07/2022

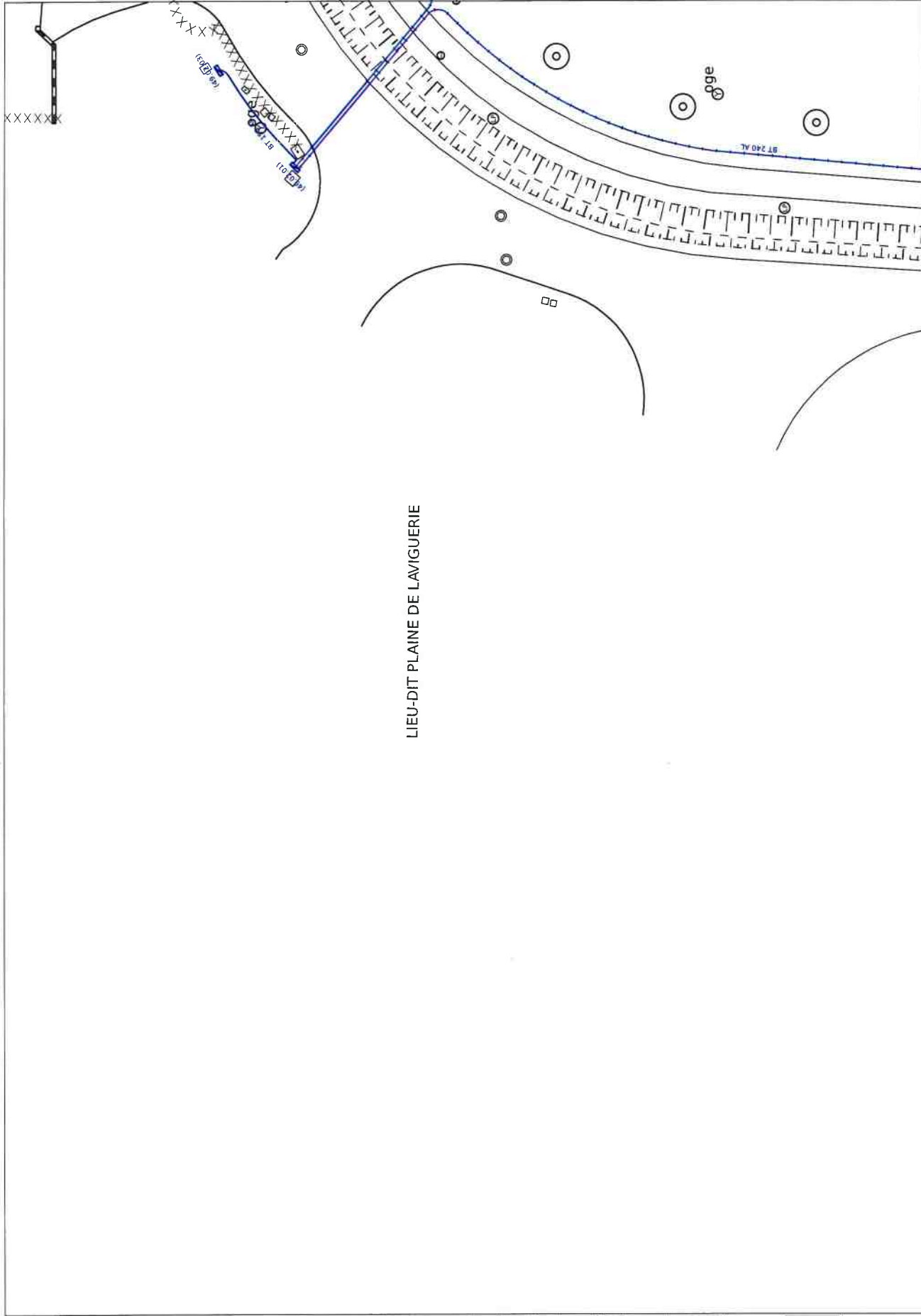
- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.  
**Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.**
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,....).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Classe	Réseau BT et branchement
A	
B	
C	 <small>Tracé incertain</small>

Classe	Réseau HTA
A	
B	
C	 <small>Tracé incertain</small>

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

 Au moins un réseau est absent dans les plans de détails






Plan édité le :  
27/07/2022

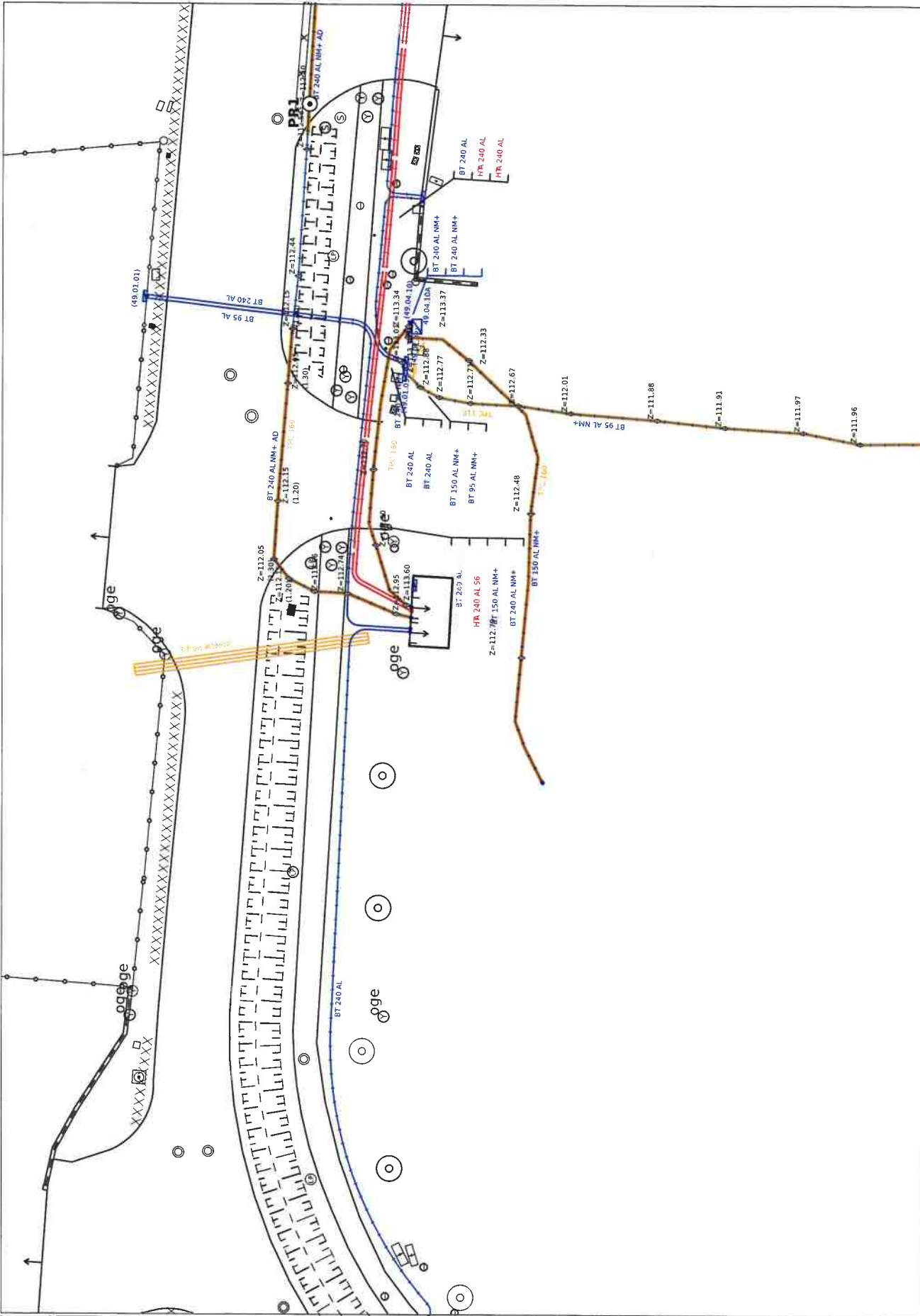
- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.  
**Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.**
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en Classe C.

Classe	Réseau BT et branchement
A	—◆— ou —◆—
B	—◆—
C	—◆— ou Tracé incertain

Classe	Réseau HTA
A	—◆—
B	—◆—
C	—◆— ou Tracé incertain

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ». »

 Au moins un réseau est absent dans les plans de détails



Plan édité le :  
27/07/2022

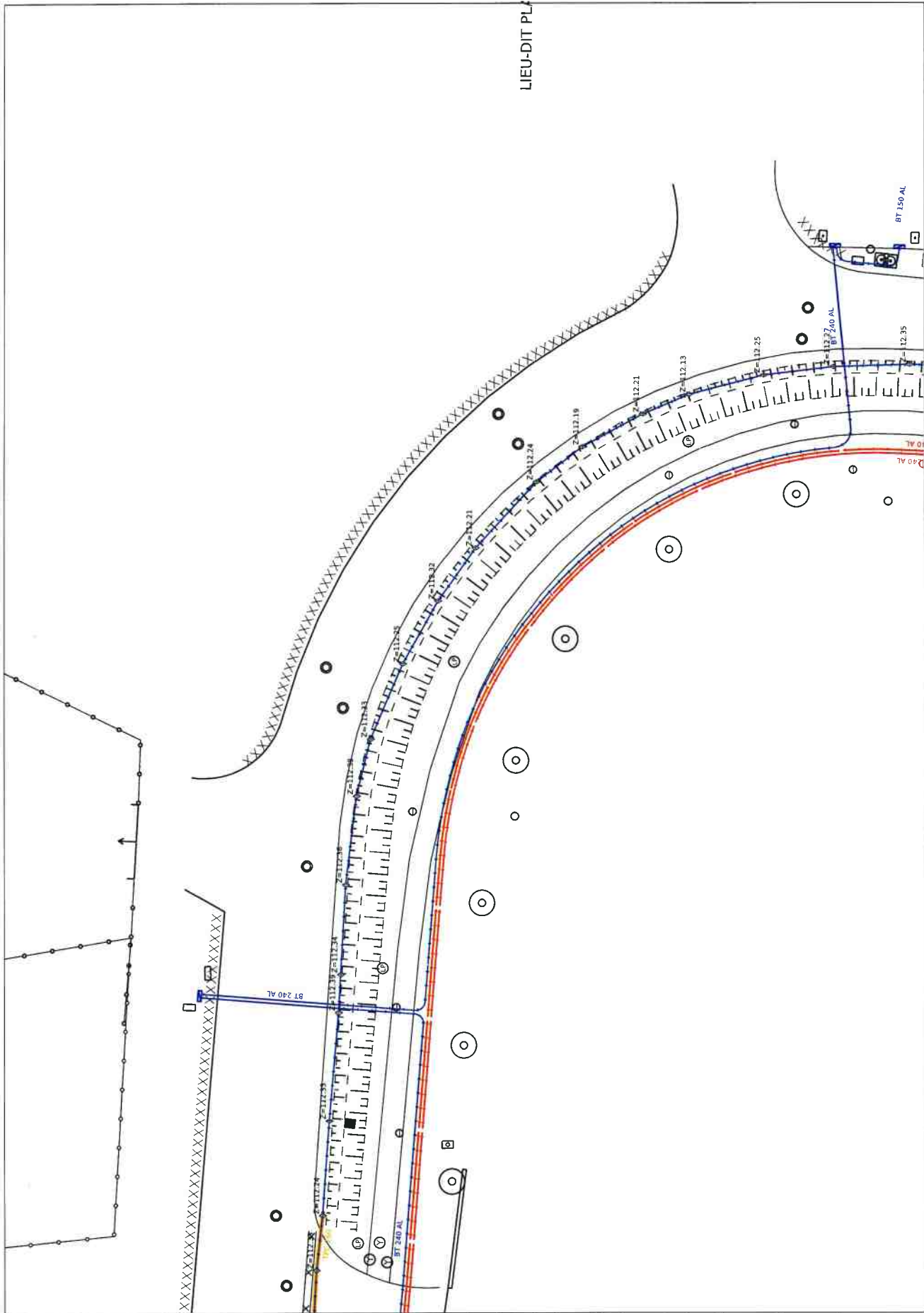
- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.  
**Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.**
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Classe	Réseau BT et branchement
A	ou
B	
C	ou <i>Traçé Incertain</i>

Classe	Réseau HTA
A	
B	
C	 <i>Traçé Incertain</i>

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».








Au moins un réseau est absent dans les plans de détails













**Plan édité le :**  
 27/07/2022

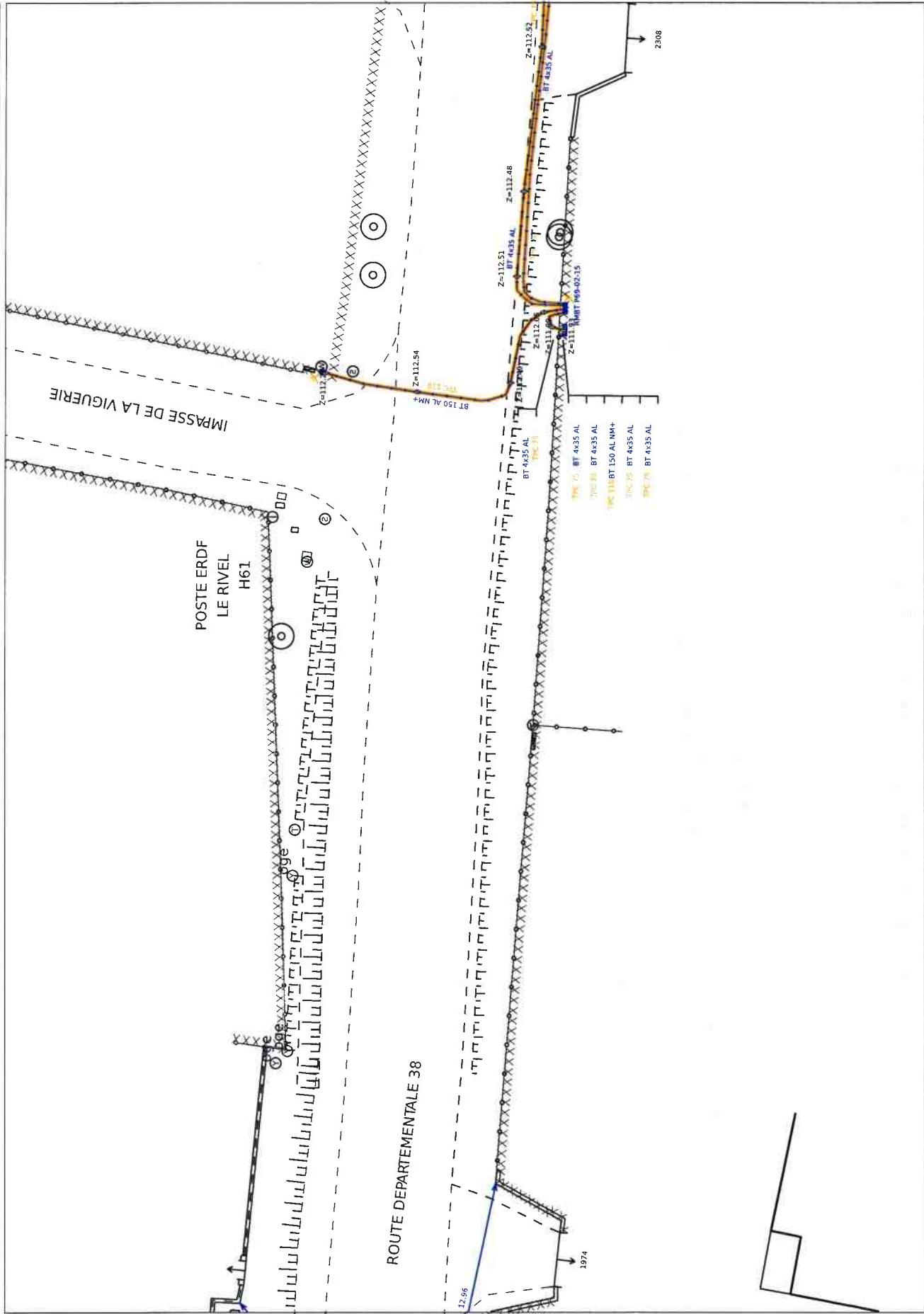
1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.  
 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.  
**Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.**  
 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).  
 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Classe	Réseau BT et branchement
A	 ou 
B	
C	 ou  ou  ou 

Classe	Réseau HTA
A	 ou 
B	
C	 ou  ou  ou 

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

 Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

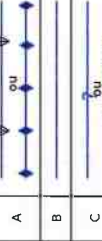




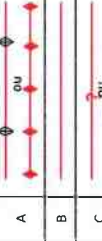
Plan édité le :  
27/07/2022

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.  
**Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.**
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Classe Réseau BT et branchement

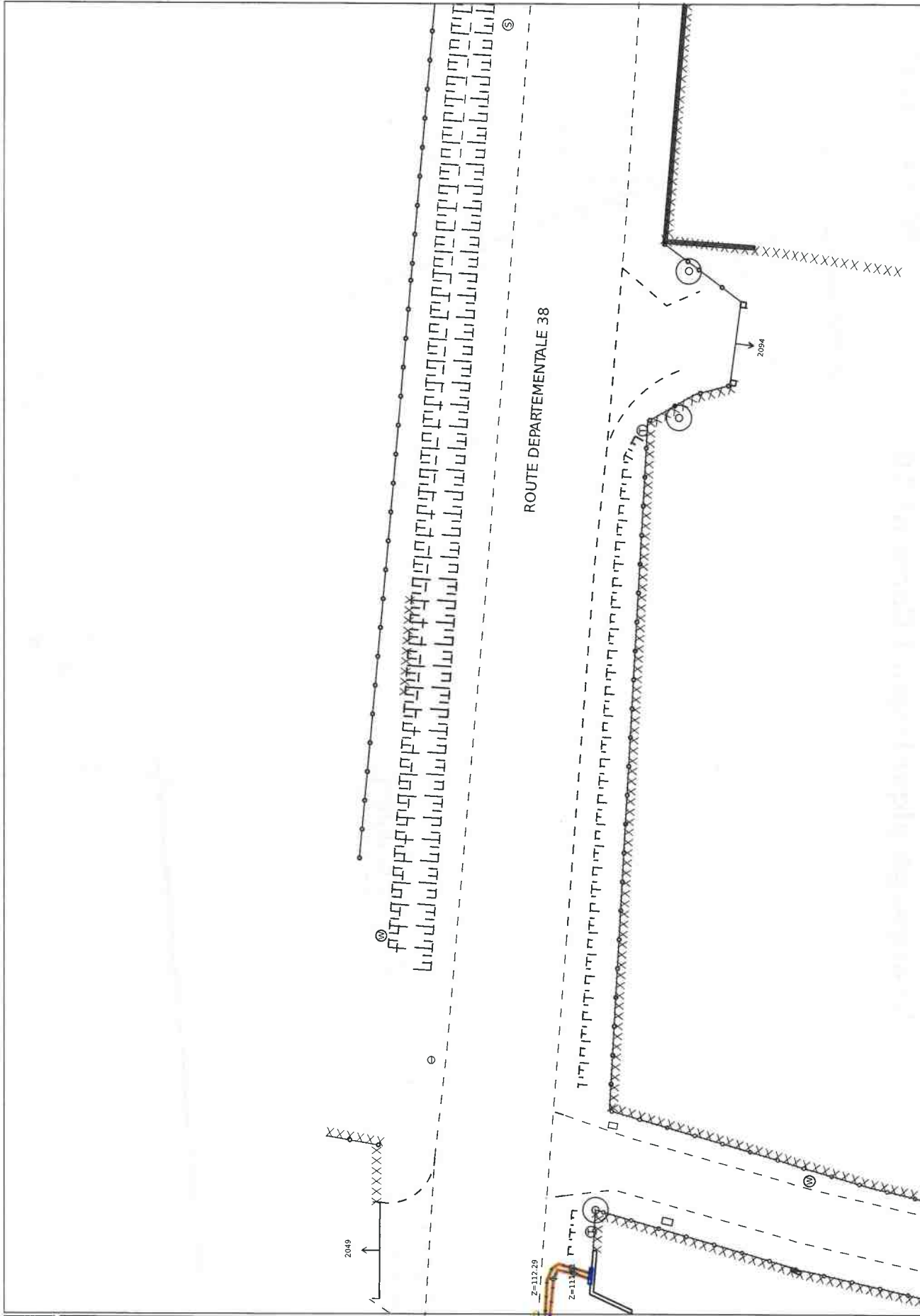


Classe Réseau HTA



Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails



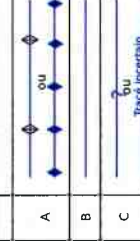
**Plan édité le :**

27/07/2022

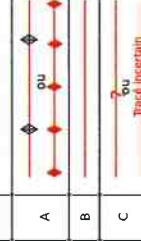
1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.  
 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.  
**Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.**

3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affluents (coffrets, poteaux,...).  
 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Classe Réseau BT et branchement

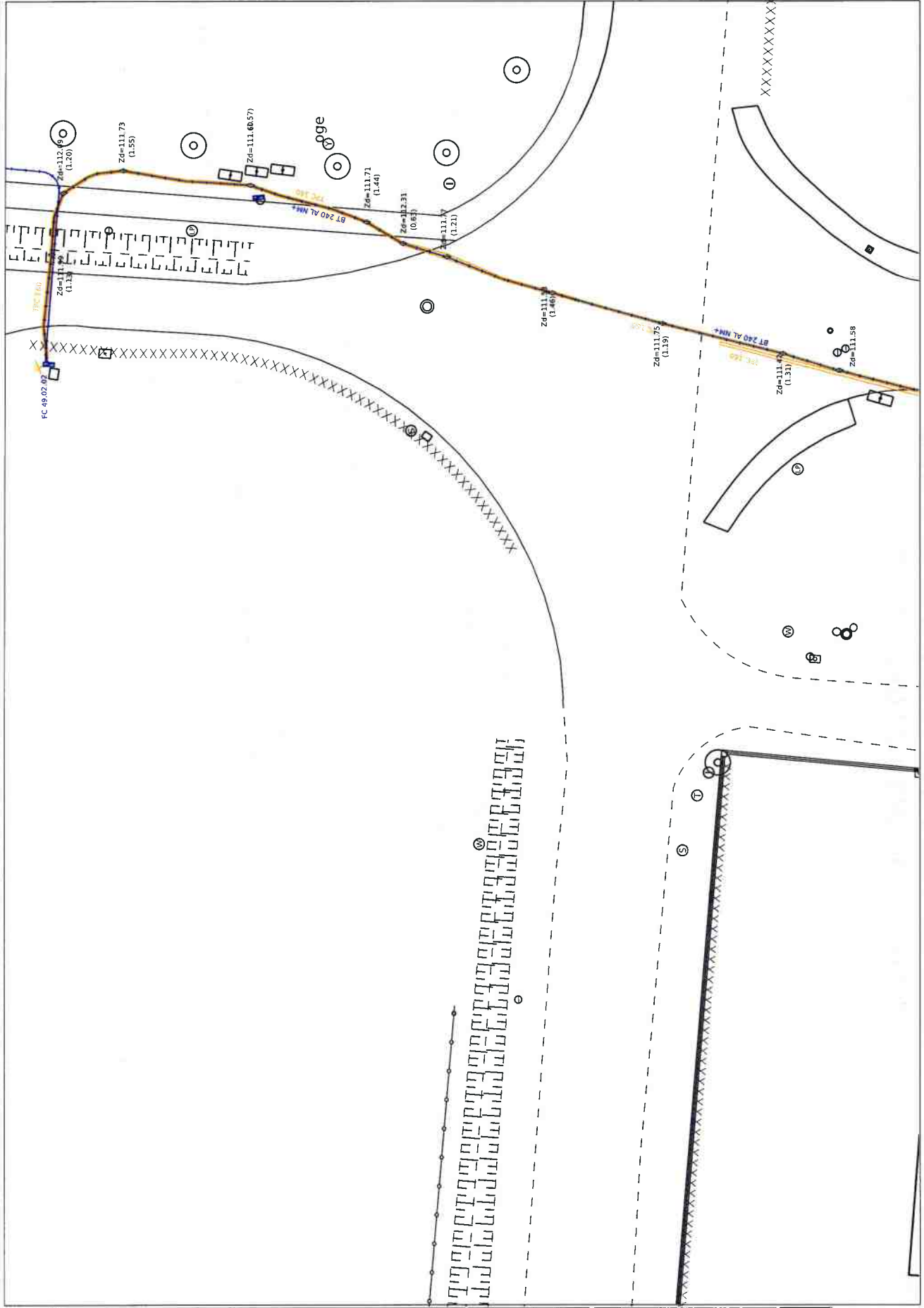


Classe Réseau HTA



Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ». ».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails




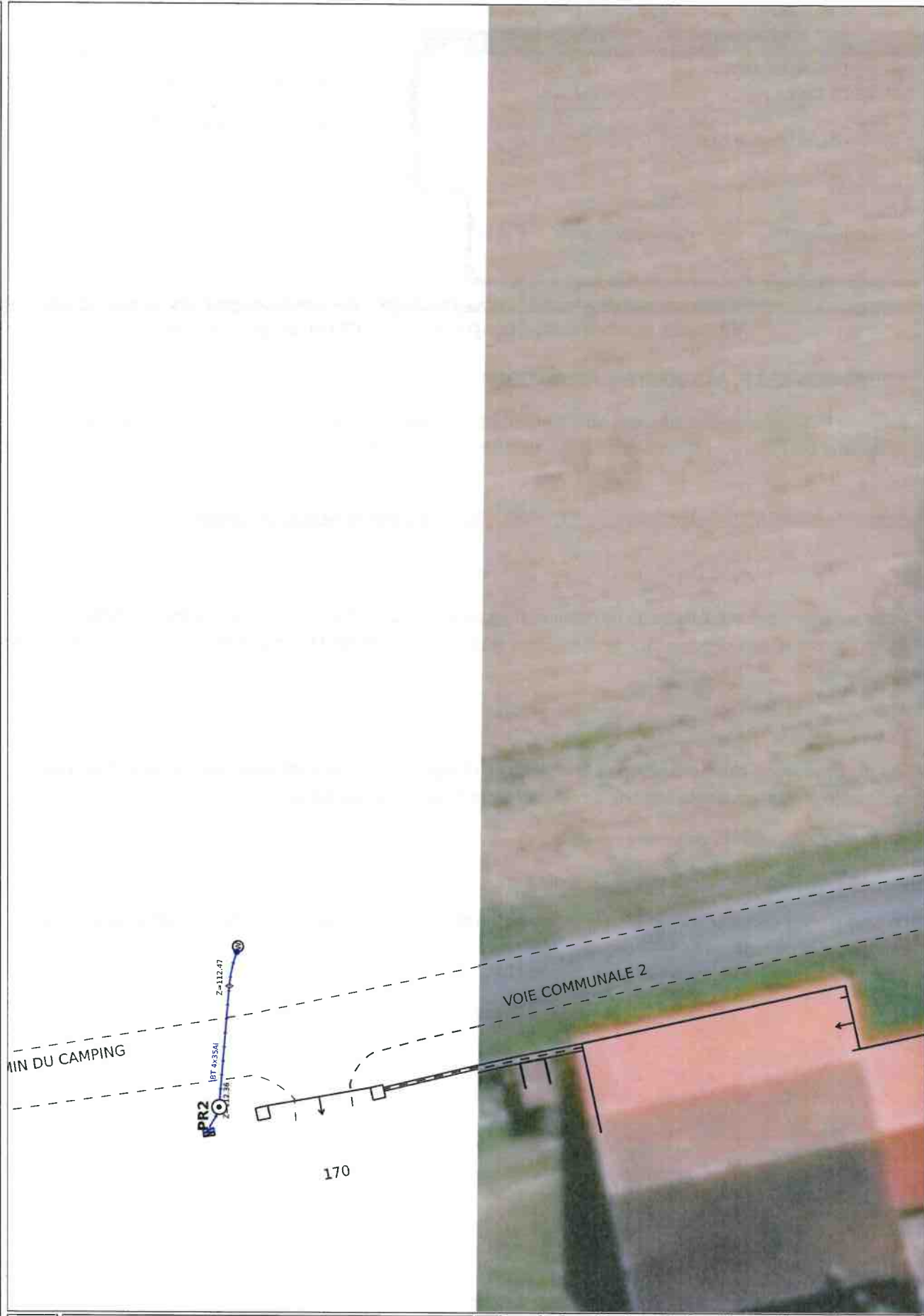
Plan édité le :  
27/07/2022

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention express, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.  
Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,....).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Classe	Réseau BT et branchement
A	ou
B	
C	ou
Classe	Réseau HTA
A	
B	
C	ou

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».

 Au moins un réseau est absent dans les plans de détails



Service qui délivre le document

ENEDIS-DRNMP-DT-DICT  
ENEDIS DT-DICT

5 Avenue Pierre Gilles de GENNES

81000 ALBI

France

Tél : +33563803075

Fax : +33344625444

COMMENTAIRES IMPORTANTS  
ASSOCIES AU DOCUMENT N°  
2230037645.223002RDC02

### Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

#### IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. **Assurez vous**

**qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.**

Nous rappelons qu'il est d'usage de ne rien implanter à moins d'un mètre d'un ouvrage électrique (support, poste, coffret) afin de ne pas dégrader le massif en place et permettre également les interventions de remplacement place pour place.

Si vous avez besoin d'une protection de chantier pour réaliser vos travaux conformément aux recommandations techniques jointes, nous vous invitons à contacter notre Accueil Distributeur au :

09-70-83-19-70, pour les particuliers, choix 3.

09-70-83-29-70, pour les professionnels, choix 3

ou vous pouvez effectuer votre demande de protection de chantier directement à l'adresse mail suivante: nmp-serviceclients-mgpp@enedis.fr.

Responsable : BAYSSETTE David

Tél :

Date : 01/08/2022

Signature :

(Commentaires\_V5.3\_V1.0)



## Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

### Destinataire

Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination  
Complément / Service  
Numéro / Voie  
Code postal / Commune  
Pays

ENEDIS-DRNMP-MOE-CITEL  
ZAC DES CADAUX  
546 RUE FONFILLLOL  
81370 ST SULPICE  
France

N° consultation du téléservice : 2022072700147P  
Référence de l'exploitant : 2230037645.223003RDC03  
N° d'affaire du déclarant : 81Q154 ZONE 1 LAFONTAN  
Personne à contacter (déclarant) : P. LAFONTAN  
Date de réception de la déclaration : 27/07/2022  
Commune principale des travaux : 81370 SAINT SULPICE LA POINTE  
Adresse des travaux prévus : ROUTE DE SAINT LIEUX

### Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : GRDF DRSO DIEM OCCIPY  
Personne à contacter : C2T Sud Ouest  
Numéro / Voie : 16 RUE DE SEBASTOPOL  
Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_  
Code Postal / Commune : 31007 TOULOUSE  
Tél. : +33810300360 Fax : \_\_\_\_\_

### Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : \_\_\_\_\_
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : GA (voir liste des catégories au verso)

### Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.  
Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

### Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : 1 Plan A4 Echelle<sup>(1)</sup> : de situation Date d'édition<sup>(1)</sup> : voir plan Sensible :  Prof. règl. mini<sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_ cm Matériau réseau<sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. 5 Plans A3 1/200 voir plan  \_\_\_\_\_ cm

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_\_)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.  
 (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) <sup>(2)</sup>

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement <sup>(3)</sup>

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

### Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :  
**LES RECOMMANDATIONS TECHNIQUES GENERALES ET SPECIFIQUES A VOTRE CHANTIER SONT ANNEXEES A CE RECEPISSE. NE PAS EMPLOYER DE PELLE MECANIQUE DANS LE FUSEAU D'INCERTITUDE DES OUVRAGES GAZ**

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : §3.4; chapitres 4 et 5; Fiches Techniques

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est :  possible  impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : \_\_\_\_\_

Dispositifs importants pour la sécurité : voir la localisation sur le plan joint

### Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0247857444

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS du Tarn 0563773518

### Responsable du dossier

Nom : EXPLOITANT GRDF  
Désignation du service : Cellule Travaux Tiers  
Tél : +33 810300360

### Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : RÉPONSE EFFECTUÉE par un automate  
Signature : \_\_\_\_\_  
Date : 27/07/2022 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 5

# Gestes barrières et vigilance maintenue



Port du masque, distanciation, travail fatiguant avec une condition physique à retrouver...

la reprise des chantiers est compliquée.



**Le risque d'un dommage gaz est toujours présent.**  
**Pour votre sécurité, éviter le coup de godet de trop, trop près, trop tard...**

## ☑ **N'oublions pas les règles qui évitent le dommage :**

⇒ UTILISER LE PLAN et REPERER tous les affleurants gaz pour ne pas oublier de branchement non représenté, ou le résultat d'une Investigation Complémentaire.



⇒ MARQUER en JAUNE les Réseaux gaz et TOUS les Branchements croisés - Marquage complet avec les zones de précautions (fuseau)- Pas de travaux sans marquage exhaustif !



⇒ ADAPTER le terrassement autour des ouvrages g (zones de précautions)  
Travailler à la main, malgré la difficulté ou camion aspirateur, pioche à air...



⇒ FAIRE UN POINT D'ARRÊT EN CAS DE DOUTE ou d'écart constaté! Béton ? Et s'il y avait du gaz ? Lever le doute évite le dommage.

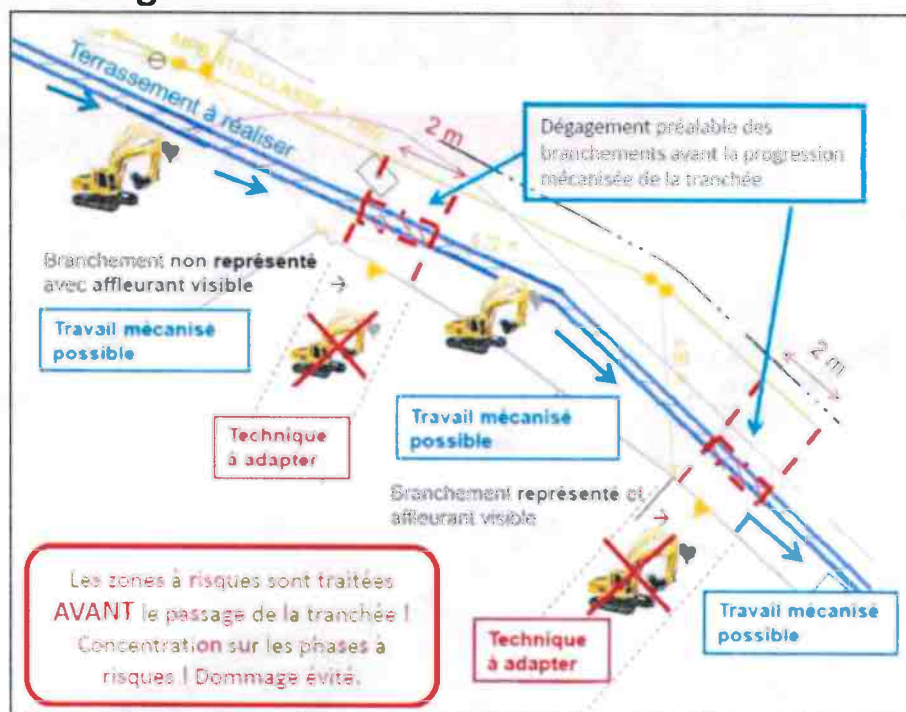


Ensemble, pour votre sécurité et celle des tiers, mettons tout en oeuvre pour éviter les Dommages aux Ouvrages Gaz

Pour toute information complémentaire,  
contactez GRDF au 0810 300 360

## Recommandation spécifique - Travaux avec pose de réseaux -

Votre chantier a été identifié comme étant susceptible de contenir des travaux de pose de réseaux (Eau, Electricité, télécom, gaz assainissement... ) sur une emprise importante. Le guide technique de travaux prévoit des recommandations et prescriptions associées (notamment RX-DBG) afin **d'éviter les endommagements de branchements gaz.**



### Prescriptions du guide technique RX-DBG et TX-TER 2

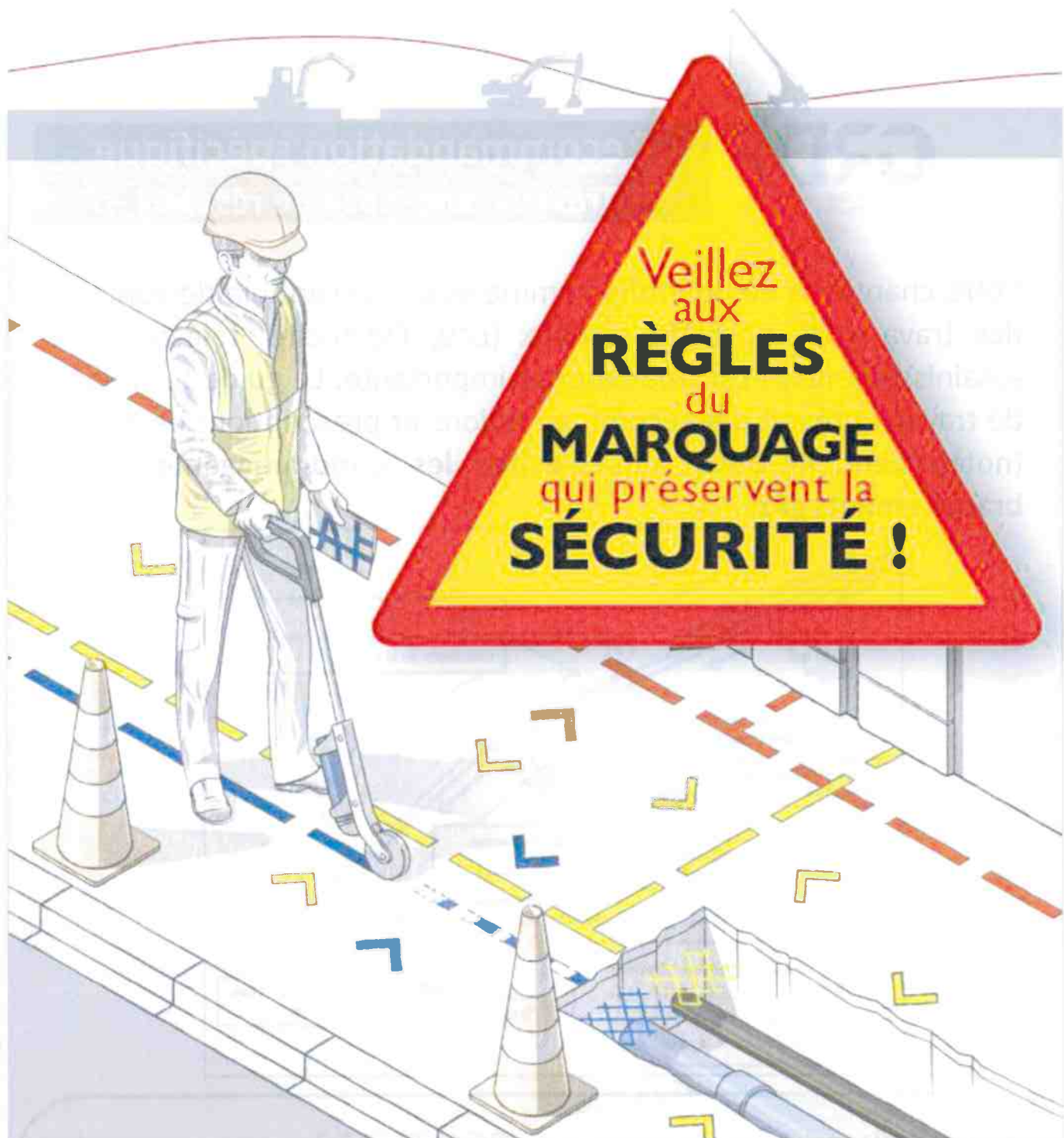
Avant de réaliser le terrassement sur le linéaire d'une rue, vérifier si tous les branchements font l'objet d'un marquage.

Il est recommandé de **dégager les branchements avant la progression mécanisée de la tranchée.**

Si un branchement non localisé est trouvé en dehors de la bande de 1 m de part et d'autre de l'affleurant, un point d'arrêt doit être observé avec à minima l'appel à l'exploitant.

GRDF janvier 2019





Reportez-vous  
**AU GUIDE**  
d'application  
**de la**  
**réglementation**



[www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr/](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr/)



Ce document présente les éléments de lecture et de compréhension des plans fournis par GRDF en réponse à une déclaration de travaux. A travers ce guide de lecture, vous trouverez les éléments composants les fonds de plan, la représentation des réseaux, des branchements gaz et leurs accessoires. GRDF vous adresse systématiquement un plan de situation avec votre emprise (P1) et un plan de détail découpé en une ou plusieurs pages.

## Le plan de situation comprend (page 1 au format A4)

- La zone d'emprise de votre déclaration. Celle-ci peut être tronquée pour ne faire apparaître que la partie contenant les ouvrages gaz.
- La position du ou des pages du plan joint au format grande échelle 1/200<sup>ème</sup>, numérotées à partir de la page 2.
- La représentation d'extensions ou de modifications des ouvrages prévues par GRDF à proximité de l'emprise. (Elles sont représentées sous forme d'un trait rouge de ce format [|||||])
- La commune principale et la date de création

## Le Plan de détail sur sa ou ses pages comprend

**ATTENTION !**  
Sur chaque page le format d'impression est indiqué. Il est à respecter impérativement pour toute impression

Exemple : Format: AO Paysage

L'échelle du plan est 1/200<sup>ème</sup>.

**Echelle: 1:200**



Il est impératif de vérifier l'échelle par la règle graduée jointe. Si le format d'impression ou de consultation est respecté, 1cm lu sur plan au 1/200ème correspond sur le terrain à 2m. (une cotation de 4 m fera 2cm)



Les coordonnées du centre de chaque page

Coordonnées GPS  
43.727 , 7.256

La date d'impression et le nombre de pages total

Date d'impression: 02/10/2020  
Page 2 sur 6

## Identification des classes de précision de chaque tronçon (réseaux et branchements)

Tronçon en Classe A	Tronçon en classe B	Tronçon en Classe C
<b>Terme CLASSE A</b> indiqué pour les réseaux, ou <b>CL A</b> pour les branchements	La classe B est rarement indiquée. Elle se déduit par défaut des autres classes	Identifiés par <b>plusieurs points d'interrogation</b> sur ou à côté du tronçon ou une mention de type : <b>Position incertaine, suspectée, inconnue, approximative...</b>
<b>MPB PE 63 CLASSE A</b> :: 2014	<b>MPB AC 114</b> :: 1980 est par défaut en B.	<b>MPB PE 40</b> :: 1986 <b>Position incertaine</b> Ils peuvent être entourés en rouge.
Ouvrages depuis juillet 2012, tous les ouvrages sont en classe A, en planimétrie X, Y et Altimétrie Z. Ouvrages avant 07 2012, si la profondeur indiquée est supérieure ou égale à 1m20, la classe en altimétrie (Z) est la classe B.	Un séparateur de Classe <b>A IB</b> indique le lieu d'un changement de classe A et B. <b>3</b> Nota : Des tronçons en échec de détection sont indiqués « DI » ou Détection Infructueuse. <b>10</b>	

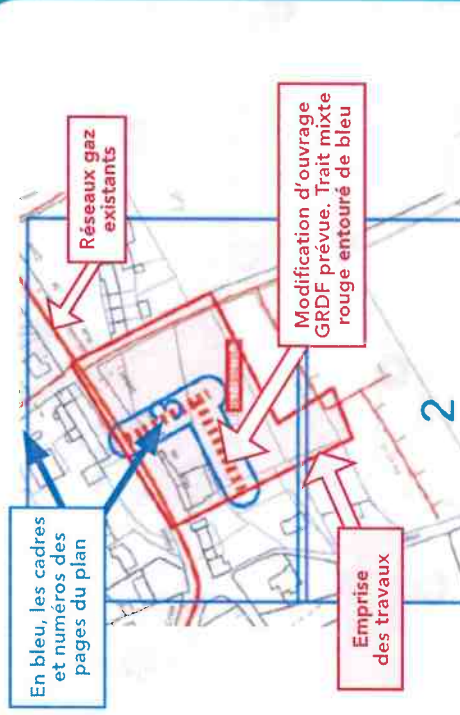
Classe	Précision
<b>A</b> 0,40 m (ouvrage rigide) 0,50 m (ouvrage souple)	
<b>B</b> Supérieur à la classe A et inférieure ou égale à 1,50m pour le réseau ou 1m pour les branchements	
<b>C</b> Supérieure à 1,50 m pour les réseaux, 1m pour les branchements	

A partir de l'enveloppe externe pour tout ouvrage de diamètre > 100 mm

## Éléments du fond de plan

Les principaux éléments du mobilier urbain que vous allez rencontrer sur le terrain sont:

Trottoir, mur	Poteau Telecom/elec.	Avaloirs
Accès, seuil	Arbre	Plaque d'égout
Bâtiment	Plaque Telecom	Borne incendie



Le plan de situation comporte les coordonnées géoréférencées de 3 points d'ouvrage en classe A, ci-dessous PG1 en page 2.

Point Géoréférencé 1	Page PG 1
830841,854; 6462115,598	2

**ATTENTION !**  
Il est impératif de vérifier le respect du format d'impression A4 à A0 ou de consultation du plan.

## 1 Dispositifs Importants pour la sécurité

(article R554-30 du code de l'environnement)  
(Susceptibles d'être manœuvrés **uniquement** par l'exploitant en cas de dommage)

Robinetts (vannes) de réseau



Dans la rue

Regards ronds, ovales ou chambre GAZ

Une plaque de signalisation jaune indique leurs positions, elle comporte un Numéro.

Sur plan, ils sont encadrés en rouge.



### ATTENTION !

L'écoulement des travaux informe son personnel de la présence de ces organes de coupure et veille, pour ceux situés dans l'emprise du chantier, à conserver leur accessibilité et qu'ils ne soient pas dégradés ou rendus inopérants du fait de la réalisation des travaux (article R554-31 du code de l'environnement).

Les ouvrages sont représentés en rouge sur le plan.

## 2 Les affleurants gaz présents sur le plan sont représentés ainsi et sur l'exemple aux repères 2.

Coffret gaz en façade



Armoire gaz



Coffrets gaz Enterrés



Regards au sol (Bouches)



## Les ouvrages gaz, réseaux et branchements sur plan et caractéristiques

Les réseaux et branchements gaz sont représentés selon différentes couleurs associées à la pression et l'état de service.

Niveau de pression	Réseaux en service	Branchements en service	Réseaux et branchements abandonnés
4 bar < MPC < 25 bar	---	---	---
400 millibar < MPB < 4 bar	---	---	---
BP Basse Pression < 30 millibar	---	---	---

Matériaux principaux : PE = Polyéthylène, Ac = Acier, Cu = Cuivre, F ou FD ou ZGS = Fonte ductile, Pb = Plomb, TB = Tôle Bitumée.

Sur plan : Réseau : Pression Matière Diamètre Classe (s) A :: Année\*  
Branchements : Pression / Matière / CL A :: diamètre\* Année\*  
\* Facultatif

MPC Ac 114 CLASSE A :: 1998

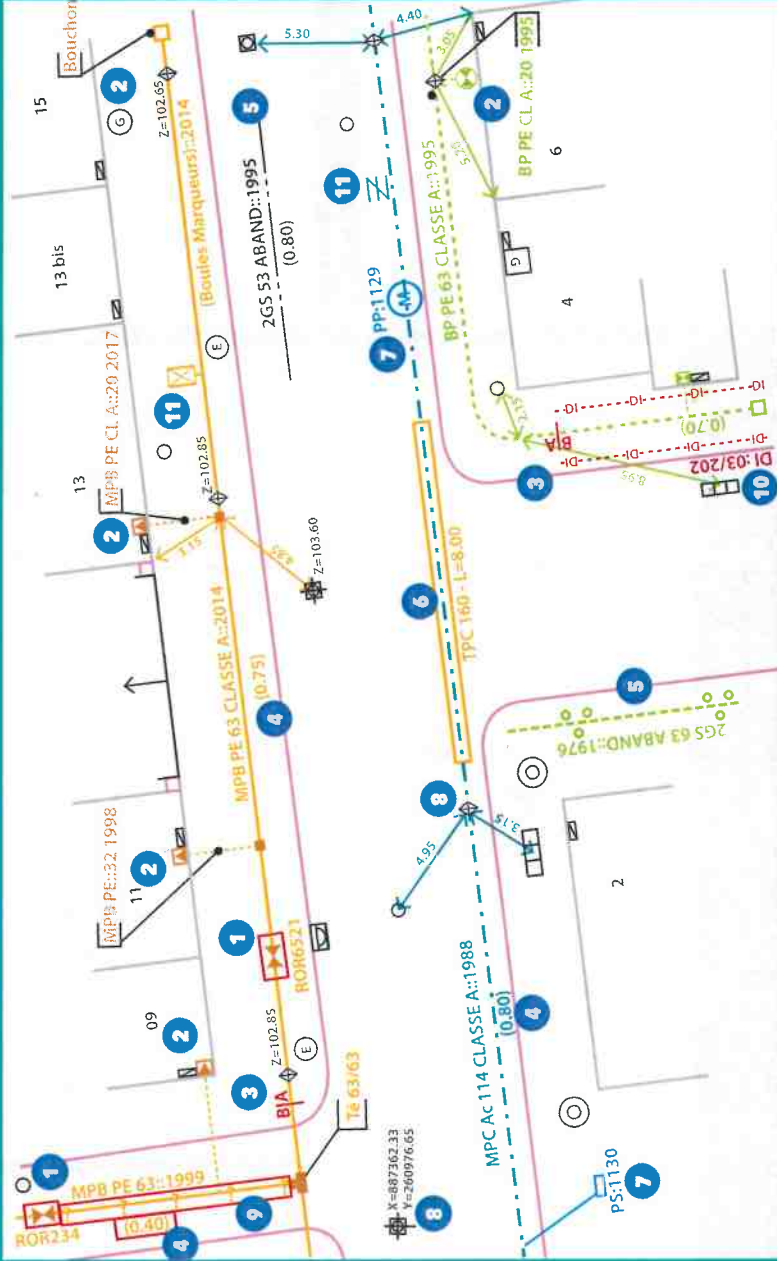
Réseau MPC en acier de 114 mm extérieur en classe A posé en 1998

MPB PE 63 CLASSE A :: 2014

Réseau MPB en polyéthylène PE de 63 mm extérieur en classe A posé en 2014

BP PE CL A :: 20 1995

Branchements BP est en Basse Pression, en PE, en Classe A, de 20 mm de diamètre et posé en 1995. Ce type de texte est parfois relié au dessin du branchement par un trait et un point noir.



## Profondeur

Il s'agit de la distance entre la génératrice supérieure de la canalisation et le sol. Elle est indiquée ainsi en m (0,80) ou P : 0,80

Les indications de profondeurs connues  $\leq$  à 60 cm sont entourées en rouge



### ATTENTION !

Un branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers l'affleurant (regard/coffret) et l'immeuble.

Un branchement possède une prise pouvant se situer 15 cm au dessus de la génératrice supérieure du réseau.

Certains accessoires (indiqués TAg) ou des extrémités de réseau peuvent être à une profondeur plus faible que celle du réseau.



## 7 Protection Cathodique

Les accessoires ou équipements\* de protection cathodique sur les réseaux gaz en acier sont indiqués en bleu. Ils sont constitués de circuits électriques. Ils assurent la protection contre la corrosion ou la vérification de son efficacité. Toute détérioration est à indiquer immédiatement à GRDF.

\*Prise de potentiel, poste de soutirage, poste de drainage, anodes galvanique, ...

## 11 ATTENTION

Ces différents symboles en MPC ou MPB sont des accessoires de profondeur réduite proche des regards - ouverture possible - (tiges, vanne de purge ou siphon gaz...). Decrochage avec prudence.

- Le PE de GAZ est noir rayé de jaune. Il peut exister des PE Noir sans rayure jaune, certains sont indiqués. Ne pas employer de source de chaleur ni tenter de le couper. En cas de doute consulter GRDF
- Les ouvrages indiqués tubés ou posés en forage dirigé n'ont pas de grillage avertisseur ni sable.

## Indications diverses

- Réseau Détecté mais en Détection Infructueuse, parfois notée DI ... DI ... DI ... de part et d'autre.
- Représente un fourreau, (couleur variable) dans lequel passe l'ouvrage gaz. Ici un TPC de diamètre 160. L'ouvrage le traversant n'est pas toujours apparent.
- Point géoréférencé de classe A, avec coordonnées X, Y ou Z indiquant l'altitude.  $\phi$  Z=102,85. Un losange indique un point d'ouvrage gaz, si le Z est présent son altitude absolue en m. La lettre D parfois associée indique une position Détectée.

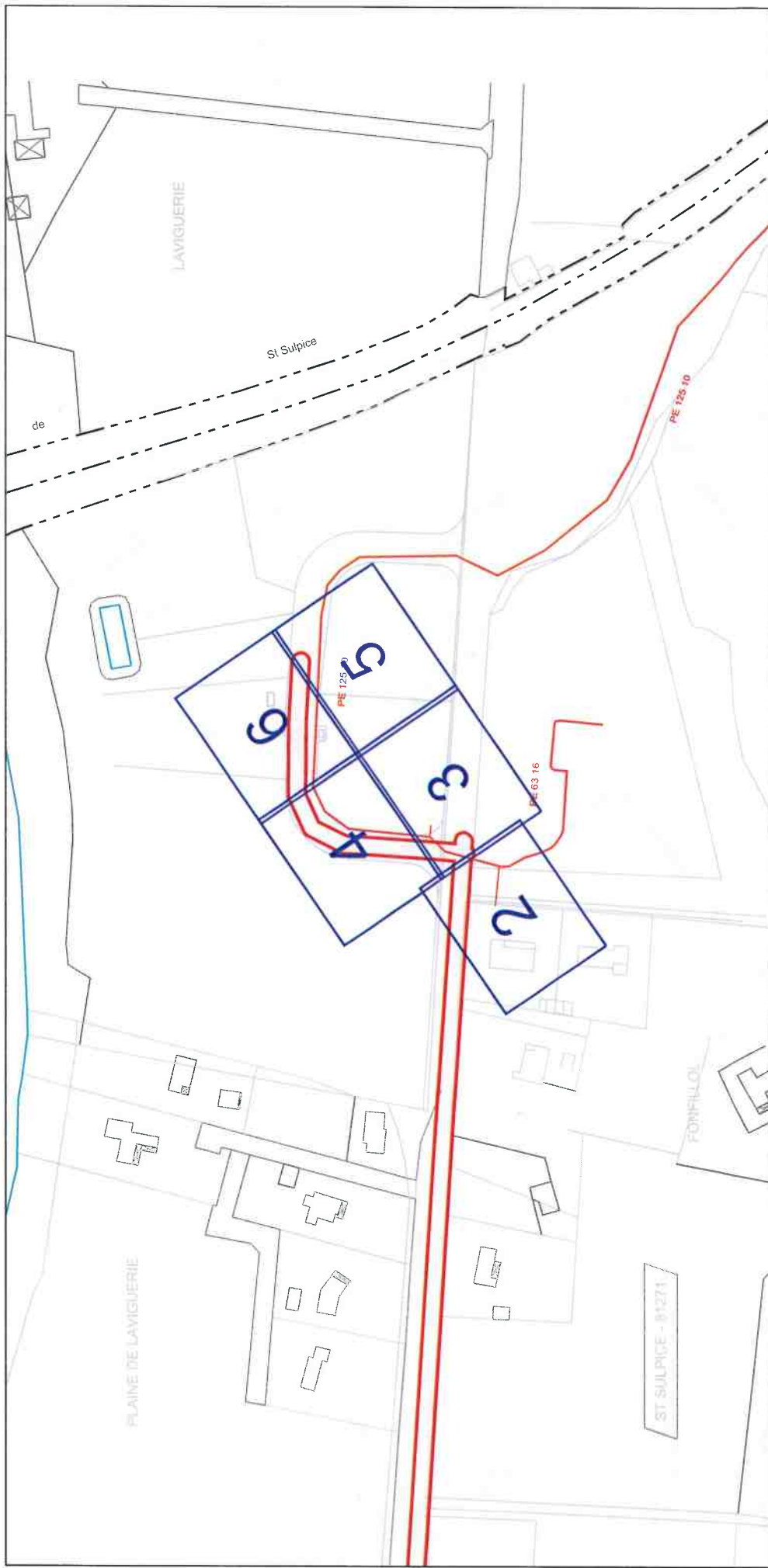


Code INSEE: 81271

Date d'impression: 27/07/2022

Nombre de pages: 6

Ce plan représente l'assemblage des plans de précision ci-après.  
Il ne peut en aucun cas être utilisé pour repérer nos ouvrages.



Point Géométré	Page PG 1	Point Géométré 2	Page PG 2	Point Géométré 3	Page PG 3
596407.225; 6297462.964	2	596412.985; 6297449.874	2	596417.272; 6297500.884	3







**URGENCE GAZ** Dommage à ouvrage  
02.47.85.74.44  
Autre Urgence Gaz: 0800.47.33.33

**Classe de précision :**  
Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée. Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

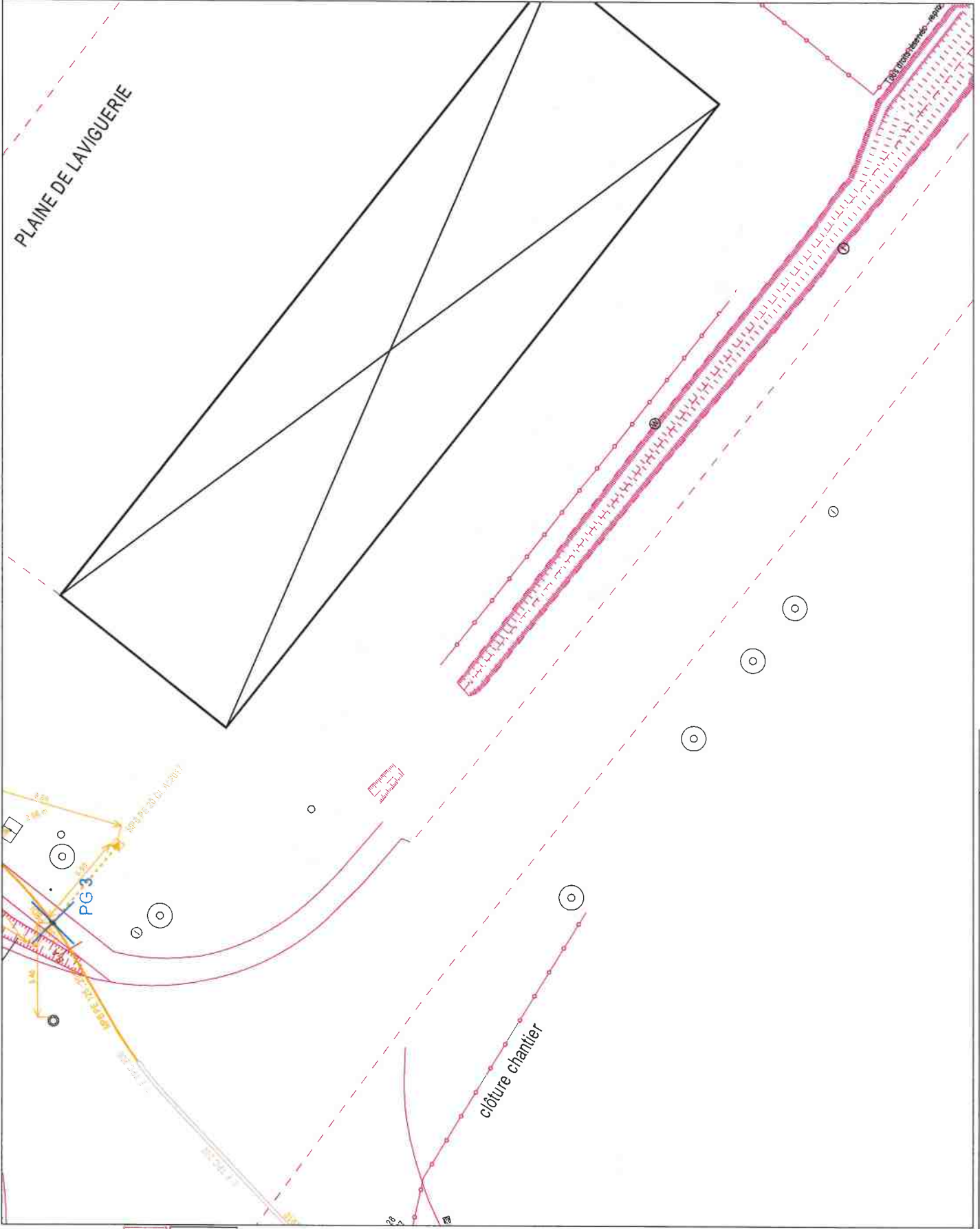
Lambert 2, étendu  
549814,630 m, 1863215,898 m, L2E

Coordonnées GPS  
43.769 , 1.714



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

Code INSEE: 81271  
Date d'impression: 27/07/2022  
Page 3 sur 6  
Description :  
Numéro Guichet Unique:  
202207200147P



# GRDF

Format: A3 Paysage

Echelle: 1:200



**URGENCE GAZ** **Dommage à ouvrage**  
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

### Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont réglés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée. Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu  
549784,227 m, 1863260,209 m, L2E

Coordonnées GPS  
43.769 , 1.714



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

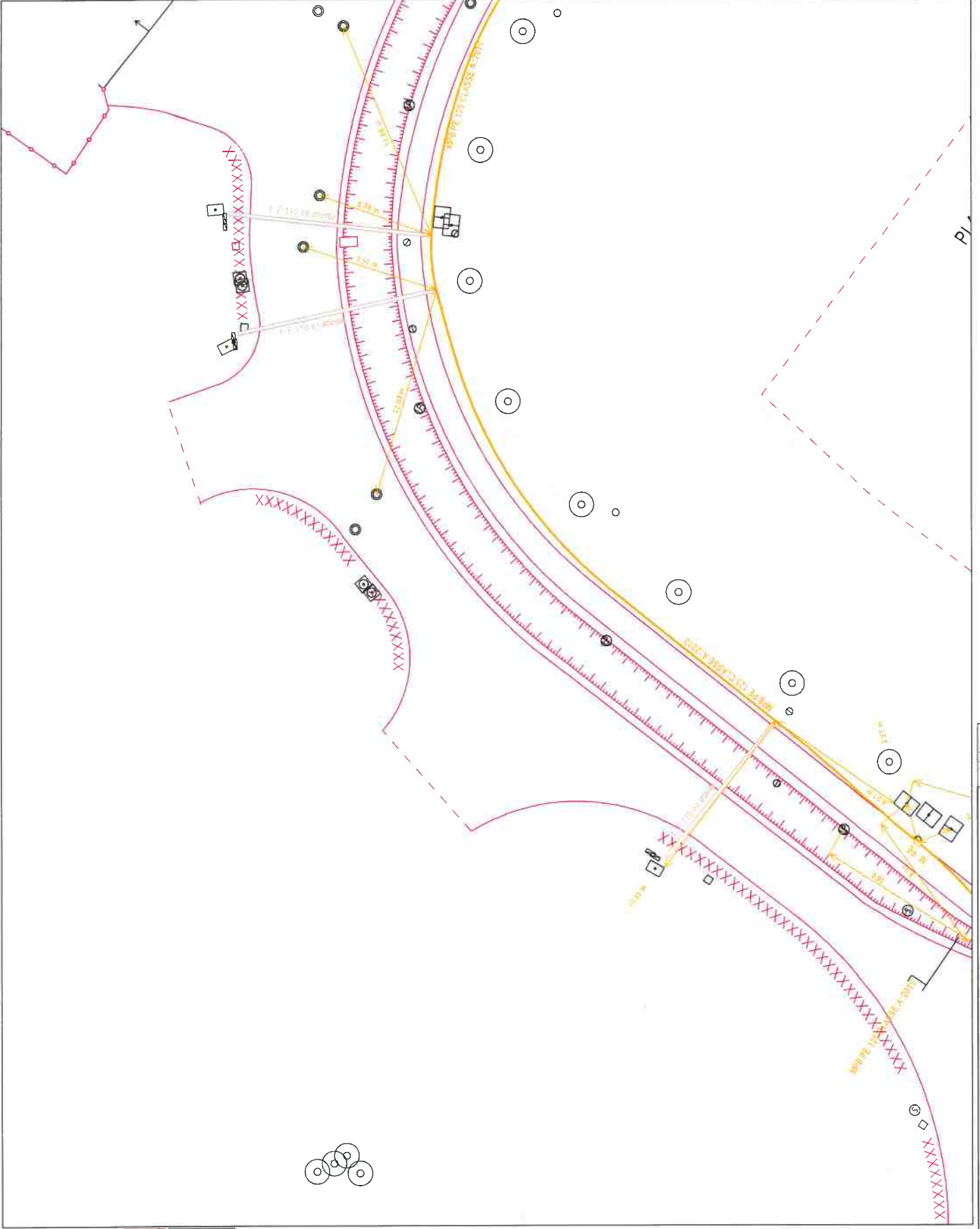
Code INSEE: 81271

Date d'impression: 27/07/2022

Page 4 sur 6

Description :

Numéro Guichet Unique:  
2022072700147P





# GRDF

Format: A3 Paysage

Echelle: 1:200



**URGENCE Gaz** 0800 47 33 33  
02 47 85 74 44

Autre Urgence Gaz 0800 47 33 33

Classe de précision :

Les réseaux figurant sur le plan sont rangés en classe de précision B à l'exception des tronçons pour lesquels une autre classe est précisée. Voir notice jointe Lire et Comprendre un plan GRDF

Lambert 2 étendu  
549839,735 m, 1863298,294 m, L2E

Coordonnées GPS  
43.770 , 1.714



Utilisateur: S-PHI-BATCHS-PR

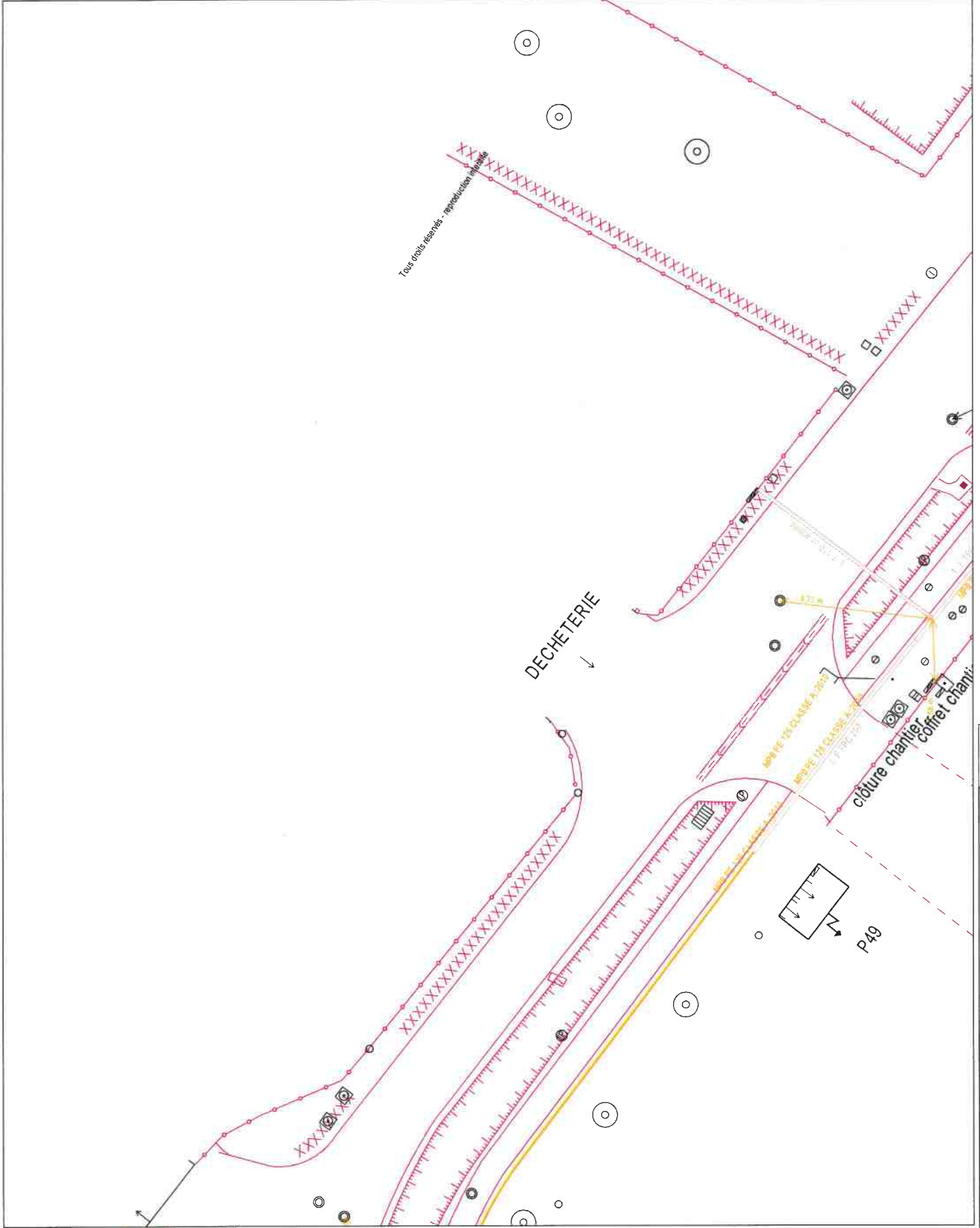
Code INSEE: 81271

Date d'impression: 27/07/2022

Page 6 sur 6

Description :

Numéro Guichet Unique:  
2022072700147P





Service qui délivre le document

GRDF DRSO DIEM OCCIPY  
C2T SO  
BP 70725  
16 RUE DE SEBASTOPOL  
6PB1  
31007 TOULOUSE  
France  
Tél : +33810300360 Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS  
ASSOCIES AU DOCUMENT N°  
2230037645.223003RDC03

### **Veillez prendre en compte les commentaires suivants :**

#### RECOMMANDATIONS GENERALES LIEES AUX PLANS JOINTS

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT : avant toute impression des plans joints, assurez vous qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression. - Le format papier des pages à imprimer figure sur chaque plan A4 A3 A2 A1 ou A0. - Le format des plans grande échelle utilisé par GRDF respecte la capacité d'impression maximale que vous avez déclarée dans votre déclaration. Le format A4 est retenu si vous avez sélectionné A4 comme étant votre capacité maximale d'impression ou par défaut en absence de sélection.

#### RECOMMANDATIONS GENERALES de GRDF, OU RECOMMANDATIONS LIEES AUX OUVRAGES

#### RECOMMANDATIONS LIEES AUX BRANCHEMENTS :

Les branchements sont identifiables par leurs affleurants visibles. S'ils ne sont pas cartographiés, ils se trouvent dans un fuseau inférieur ou égal à 1 m de part et d'autre de l'affleurant identifié, en direction de la canalisation. S'ils sont cartographiés, le fuseau de même largeur suit le tracé représenté. En conséquence, les

techniques de terrassement doivent être exécutées conformément aux indications des chapitres §3.4 et § 5.2.7 et la fiche RX-DBG, et § 5.4.2 du guide technique relatif aux travaux à proximité de réseaux.

Attention : Le branchement peut être à une profondeur plus faible au niveau de la remontée vers le coffret.

Les prises de branchements se situent dans les 15 cm au dessus de la génératrice supérieure du réseau.

#### VIGILANCE AUX BRANCHEMENTS PONCTUELLEMENT SANS AFFLEURANTS :

Attention, soyez attentif aux éventuels branchements non cartographiés en cas de terrassement dans une zone de desserte gaz : il est toujours possible que l'affleurant d'un branchement ne soit pas visible au moment où vont s'effectuer les travaux (ex : coffret gaz recouvert par un coffrage d'une devanture de magasin, terre ayant recouvert un regard situé dans le sol, végétation masquant un regard initialement visible).

Si vous avez un doute sur la présence éventuelle de branchements dans la zone où vous effectuez des travaux, contactez GRDF qui viendra faire des mesures de localisation sur site.

#### LES DISPOSITIFS AVERTISSEURS

Responsable : EXPLOITANT GRDF

Tél : +33810300360

Date : 27/07/2022

Signature :

(Commentaires\_v5.3\_V1.0)

Service qui délivre le document

GRDF DRSO DIEM OCCIPY  
C2T SO  
BP 70725  
16 RUE DE SEBASTOPOL  
6PB1  
31007 TOULOUSE  
France  
Tél : +33810300360 Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS  
ASSOCIES AU DOCUMENT N°  
2230037645.223003RDC03

### **Veillez prendre en compte les commentaires suivants :**

Nous attirons votre attention sur le fait que certains ouvrages (canalisations ainsi que leurs branchements et équipements ou accessoires) situés dans l'emprise des travaux sont susceptibles de ne pas être signalés par un dispositif avertisseur.

Il convient donc d'avoir toujours à l'esprit que la présence d'un dispositif avertisseur, au-dessus de l'ouvrage de distribution de gaz, n'est pas systématique :

- C'est le cas des ouvrages anciens enterrés, notamment avant septembre 1994\*, ainsi que des ouvrages « tubés » ou posés par des techniques de travaux sans tranchée ou encore des ouvrages en fonte ou des branchements en plomb. (\* date NFP 98-331)
- D'une manière générale, l'absence de dispositif avertisseur peut être aussi due au fait que celui-ci ait été retiré par des tiers et non remis en place lors de travaux ultérieurs à la pose des ouvrages.
- En cas de présence de grillage avertisseur, la distance du grillage à l'ouvrage n'est en aucun cas garantie

### **RECOMMANDATIONS PROFONDEURS DES OUVRAGES**

Si aucune profondeur minimale réglementaire de pose n'est indiquée dans la colonne « profondeur mini » à la rubrique « Emplacement de nos réseaux / ouvrages » du récépissé (CERFA N°14435) et si aucune profondeur spécifique n'est indiquée sur le plan, il y a lieu de considérer pour les ouvrages posés à partir du 23 octobre 2004 que la profondeur réglementaire de pose est au moins égale à 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression supérieure à 4 bar quel que soit l'emplacement, 0,80 m pour les canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous

chaussée ou zone de stationnement existante, 0,60 m pour des canalisations exploitées à une pression inférieure ou égale à 4 bar et posées sous trottoir, accotement.

En toutes hypothèses :

- les profondeurs auxquelles ont été enterrés les ouvrages et branchements situés dans l'emprise du projet de travaux ont pu varier depuis la date de pose
- l'incertitude maximale sur la profondeur d'un tronçon ou d'un branchement est relative à la classe de précision indiquée pour ce tronçon ou ce branchement.

Responsable : EXPLOITANT GRDF

Tél : +33810300360

Date : 27/07/2022

Signature :

(Commentaires\_V5.3\_V1.0)

Service qui délivre le document

GRDF DRSO DIEM OCCIPY  
C2T SO  
BP 70725  
16 RUE DE SEBASTOPOL  
6PB1  
31007 TOULOUSE  
France  
Tél : +33810300360 Fax :

COMMENTAIRES IMPORTANTS  
ASSOCIES AU DOCUMENT N°  
2230037645.223003RDC03

**Veillez prendre en compte les commentaires suivants :**

RECOMMANDATIONS TECHNIQUES SPECIFIQUES DE GRDF LIEES A VOTRE CHANTIER

RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES DE GRDF LIEES A VOTRE CHANTIER

EN CAS DE DOMMAGE OU DEGRADATION CAUSE A UN OUVRAGE : en cas d'atteinte à un ouvrage exploité par GRDF, merci de prévenir les pompiers ET le service GRDF URGENCE SECURITE GAZ au 02 47 85 74 44. Tout dommage ou dégradation causé à un ouvrage gaz (réseau ou branchement), même sans fuite apparente doit faire l'objet d'une déclaration de dégradation à GRDF sans délai sous peine d'amende (article L. 554-1-1 du code de l'environnement). L'absence d'intervention immédiate de l'exploitant pourrait par ailleurs avoir des conséquences importantes de nature à mettre en cause votre responsabilité.

Responsable : EXPLOITANT GRDF

Tél : +33810300360

Date : 27/07/2022

Signature :

(Commentaires\_V5.3\_V1.0)

## Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

### Destinataire

- Récépissé de DT  
 Récépissé de DICT  
 Récépissé de DT/DICT conjointe

Dénomination  
Complément / Service  
Numéro / Voie  
Code postal / Commune  
Pays

ENEDIS-DRNMP-MOE-CITEL  
ZAC DES CADAUX  
546 RUE FONFILLON  
81370 ST SULPICE  
France

N° consultation du téléservice : 2022072700147P

Référence de l'exploitant : 2230037645.223004RDC03

N° d'affaire du déclarant : 81Q154 ZONE 1 LAFONTAN

Personne à contacter (déclarant) : P. LAFONTAN

Date de réception de la déclaration : 27/07/2022

Commune principale des travaux : 81370 SAINT SULPICE LA POINTE

Adresse des travaux prévus : ROUTE DE SAINT LIEUX

### Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ORANGE-T1 MIDI PYRENEES

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP : TSA 70011

Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX

Tél. : +33328300440

Fax :

### Éléments généraux de réponse

- Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : \_\_\_\_\_
- Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m
- Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : TL \_\_\_\_\_ (voir liste des catégories au verso)

### Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

- Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

### Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints : Références : \_\_\_\_\_ Echelle<sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_ Date d'édition<sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_ Sensible :  Prof. règl. mini<sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_ Matériau réseau<sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_

NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. \_\_\_\_\_ cm \_\_\_\_\_ cm

- Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_\_)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) <sup>(2)</sup>

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement <sup>(3)</sup>

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

### Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : \_\_\_\_\_

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est :  possible  impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : **CODE 3 : si nécessité d'un complément d'information sur la localisation de nos ouvrages, votre contact est : pdcs.alo@orange.com**

Dispositifs importants pour la sécurité : \_\_\_\_\_

### Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0810300111

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : \_\_\_\_\_

### Responsable du dossier

Nom : ORANGE

Désignation du service : POLE RDT/RDICT

Tél : +33 328300440

### Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : ORANGE

Signature :

Date : 27/07/2022 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 5















**Projet d'aménagement**

- Drainage
- Éclairage
- Conduites souterraines
- Autres aménagements

**Autres aménagements**

- Autres aménagements
- Autres aménagements
- Autres aménagements

**Autres aménagements**

- Autres aménagements
- Autres aménagements
- Autres aménagements

**POLE ROYADICT**

N° en cas d'accrochage : 0 800 300 111  
Système : WGS 84 Mercator  
Echelle : 1/1000

Référence : / 4



**Récépissé de DT**  
**Récépissé de DICT**

N° 14435\*04

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement  
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4<sup>ème</sup> partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

**Destinataire**

- Récépissé de DT
- Récépissé de DICT
- Récépissé de DT/DICT  
conjointe

**Dénomination :** ENEDIS-DRNMP-MOE-CITEL

Complément / Service : \_\_\_\_\_

Numéro / Voie : 546 RUE FONFILLLOL

Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_

Code Postal / Commune : 81370 ST SULPICE

Pays : \_\_\_\_\_

N° consultation du téléservice : 2022072700147PRéférence de l'exploitant : SDET\_C-280722-081642N° d'affaire du déclarant : 81Q154 ZONE 1 LAFONTANPersonne à contacter (déclarant) : P. LAFONTANDate de réception de la déclaration : 27 / 07 / 2022Commune principale des travaux : Saint-Sulpice-la-PointeAdresse des travaux prévus : ROUTE DE SAINT LIEUX**Coordonnées de l'exploitant :**Raison sociale : SDET - CEGELEC

Personne à contacter : \_\_\_\_\_

Numéro / Voie : 2 RUE GUSTAVE EIFFEL

Lieu-dit / BP : \_\_\_\_\_

Code Postal / Commune : 81000 ALBITél. : 0563432140 Fax : \_\_\_\_\_**Éléments généraux de réponse** Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : \_\_\_\_\_ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : \_\_\_\_\_ m Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : EL (voir liste des catégories au verso)**Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages**

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : \_\_\_\_\_

 Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.Veuillez contacter notre représentant : M Philippe AllainTél. : 0563432140

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

**Emplacement de nos réseaux / ouvrages** Plans joints : Références : 39414223\_Les F Echelle<sup>(1)</sup> : 1/null Date d'édition<sup>(1)</sup> : 28 / 07 / 2022 Sensible :  Prof. règl. mini<sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_ cm Matériau réseau<sup>(1)</sup> : \_\_\_\_\_NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. RES\_39414224 Echelle : 1/3000 Date d'édition : 28 / 07 / 2022 Sensible :  Prof. règl. mini : \_\_\_\_\_ cm Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage :  Date retenue d'un commun accord : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_ h \_\_\_\_ou  Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_) Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage. (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) <sup>(2)</sup> Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement <sup>(2)</sup><sup>(1)</sup> : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint <sup>(2)</sup> : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché**Recommandations de sécurité**Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

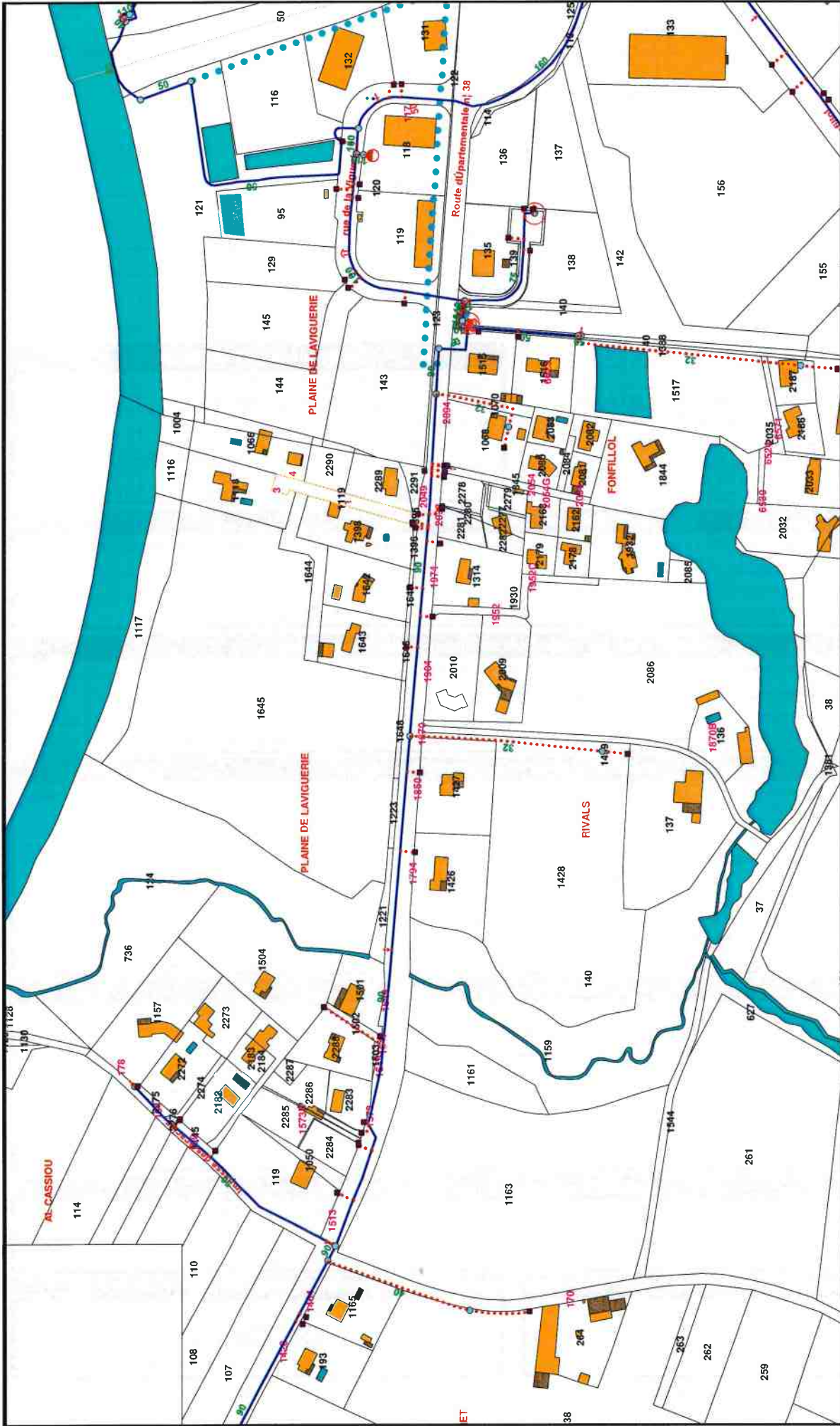
Des raccordements sans affleurant ou (et) aéro-souterrains d'équipements d'éclairage public sont susceptibles d'être dans l'emprise desRubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Voir chapitre 5 du guide technique relatif des travauxPour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est :  possible  impossibleMesures de sécurité à mettre en œuvre : Vous devrez avant le début des travaux évaluer les distances d'approche au réseau**Dispositifs importants pour la sécurité :****Cas de dégradation d'un de nos ouvrages**En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0563619396Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS du Tarn 0563773518**Responsable du dossier**Nom : AZAS Frédéric

Désignation du service : \_\_\_\_\_

Tél. : 0563432140**Signature de l'exploitant ou de son représentant**Nom du signataire : Nathalie SerresSignature : Signé électroniquement sur [www.dictservices.fr](http://www.dictservices.fr)Date : 28 / 07 / 2022 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 2







**ST SULPICE LA POINTE - Route de St Lieux**

Classe B - Sondages manuels à réaliser

Echelle : 1/2500

Réalisé par :

Imprimé le 01/08/2022







